

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE, INTITULÉ « NOURRIR LE MONDE : RENFORCER
LA CAPACITÉ DU CANADA À RÉPONDRE AUX ENJEUX D'INSÉCURITÉ
ALIMENTAIRE DANS LE MONDE »**

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au huitième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (le Comité) intitulé *Nourrir le monde : Renforcer la capacité du Canada à répondre aux enjeux d'insécurité alimentaire dans le monde* (le rapport).

Le gouvernement félicite les membres du Comité, ainsi que les témoins qui ont comparu devant lui, pour leur perspicacité et leur engagement à lutter contre l'insécurité alimentaire dans le monde. Le gouvernement soutient la vaste approche positive ainsi que bon nombre des recommandations formulées par le Comité.

Le gouvernement apprécie les recommandations exhaustives élaborées par le Comité et travaille en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement afin de relever les défis soulignés dans le rapport. Des détails sont fournis ci-dessous concernant la réponse du gouvernement aux recommandations particulières du Comité à cet égard.

La réponse est le fruit d'un effort de collaboration entre les ministères et organismes fédéraux concernés : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC); l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA); Emploi et Développement social Canada (EDSC); Environnement et Changement climatique Canada (ECCC); Finances Canada (FIN); Affaires mondiales Canada (AMC); Santé Canada (SC); Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE); Agence de la santé publique du Canada; Transports Canada (TC); Agence des services frontaliers Canada (ASFC) et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

La pandémie de COVID-19 et d'autres perturbations à court terme ont entraîné des pressions nouvelles et importantes dans tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Dans l'ensemble, l'industrie s'en est bien sortie et a continué à fonctionner et à montrer sa résilience. Toutefois, les vulnérabilités existantes en matière de main d'œuvre, de transport et d'infrastructure ont été exacerbées par des perturbations locales et mondiales, ce qui pourrait empêcher tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire d'atteindre leur plein potentiel de croissance. Par ailleurs, il convient de souligner que l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a créé de nouvelles pressions sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire, ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale et la production canadienne. Le Canada continue de participer aux efforts multilatéraux existants afin de faire face aux répercussions découlant de la production et des exportations limitées de cette région, dont celles qui ont une incidence sur l'accès des producteurs canadiens aux intrants, comme la recherche d'autres sources d'engrais.

RECOMMANDATION 1

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec ses alliés de l'OTAN pour appuyer l'Ukraine afin d'aider le pays à atteindre les objectifs suivants :

- **l'évaluation de la sécurité des chaînes d'approvisionnement ukrainiennes à tous les points afin de réduire le risque de sabotage et de vol prématurés ;**
- **la participation à la désactivation et à l'élimination sécuritaire des mines terrestres en sol ukrainien ; et**
- **la surveillance et le suivi des expéditions de grains volées à des agriculteurs ukrainiens et l'imposition de sanctions ciblées aux responsables de ces vols.**

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation.

En réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Canada continue de prendre des mesures pour appuyer le secteur agricole national de l'Ukraine et aider à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire, principalement en offrant du soutien à la ferme aux petits exploitants

agricoles ukrainiens. À l'échelle mondiale, le Canada continue de solliciter l'engagement des parties prenantes, principalement l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Union européenne (UE), à l'appui de l'exportation des grains de l'Ukraine, notamment par le biais des ports de la mer Noire et des corridors de solidarité de l'UE. Le Canada appuie l'Initiative céréalière de la mer Noire (ICMN) et a demandé à maintes reprises à la Fédération de Russie de prendre part à l'ICMN, en toute bonne foi. Tout blocus de facto des ports ukrainiens de la mer Noire affecte de manière importante les exportations mondiales d'aliments, ainsi que la sécurité dans la mer Noire. Le Canada continuera de collaborer avec ses partenaires pour atténuer les conséquences de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, grâce à de l'aide alimentaire et nutritionnelle humanitaire, de même que de l'aide pour élaborer des systèmes alimentaires et agricoles à plus long terme.

Avec les répercussions de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, comme la hausse de l'inflation, l'instabilité croissante des chaînes d'approvisionnement et l'insécurité alimentaire et énergétique, qui se font sentir partout dans le monde, le Canada et l'UE se sont engagés à trouver des solutions pratiques pour atténuer les effets, particulièrement pour les plus vulnérables.

En mars 2023, lors de la visite de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, elle et le premier ministre Trudeau ont accueilli favorablement la signature prochaine d'une entente administrative, qui permettra une coopération plus étroite pour la gestion des urgences et des interventions en cas de catastrophe, en se fondant sur la collaboration étroite du Canada et de l'UE dans leur réponse à la guerre de la Russie contre l'Ukraine. Cette entente permettra, entre autres, d'améliorer le partage de pratiques exemplaires relatives à la prévention, à l'état de préparation et à la coordination en cas de catastrophes naturelles et d'origine humaine, y compris dans les pays en développement.

Avec la désactivation et l'élimination sécuritaire des mines terrestres en sol ukrainien, le Canada est au premier plan quand vient le temps de soutenir les efforts de l'Ukraine. Depuis l'invasion à grande échelle en février 2022, le Canada a investi plus de 35 millions de dollars pour appuyer le déminage humanitaire en Ukraine. En 2022, l'appui du Canada en a fait le second plus important donneur bilatéral au chapitre du déminage humanitaire en Ukraine. Cela comprend un appui accordé dans le cadre du Programme de réduction des menaces liées aux armes (PRMA) et du Programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOP) d'Affaires mondiales Canada.

Le PRMA accorde au Service national d'urgence de l'Ukraine (SNUU) une valeur de 22,5 millions de dollars en équipement de déminage et de neutralisation des explosifs et des munitions. Au centre de ce don d'équipement, on compte douze véhicules de déminage télécommandés qui seront utilisés par le personnel du SNUU pour déminer les terres agricoles, ce qui permettra de retourner ces terres à un usage productif. Chacun de ces véhicules a la capacité de déminer jusqu'à 12 000 m² de terres par jour. Les quatre premiers véhicules ont été livrés au SNUU (juillet 2023), et les huit autres le seront au cours de l'année, à mesure qu'ils seront construits. Cette contribution du Canada permettra au SNUU de doubler sa capacité actuelle de déminage des terres agricoles.

Dans le cadre du PSOP, 2 millions de dollars ont été octroyés à l'organisation HALO Trust, pour soutenir l'éducation aux risques associés à la neutralisation d'explosifs d'urgence, la cartographie des risques et l'élimination des explosifs dans les régions ukrainiennes de Kiev et de Tchernihiv. Au total, 68 % des terres déminées par HALO avec le financement du PSOP étaient des terres agricoles.

Le PSOP a également accordé un financement de 7,5 millions de dollars, dans le cadre d'un partenariat avec l'US State Department, pour appuyer une initiative qui consiste à accroître la capacité de l'Ukraine à éliminer les mines terrestres et les munitions non explosées du territoire ukrainien. Ce financement appuie la fourniture d'équipement, de formation et d'encadrement pour les démineurs du gouvernement ukrainien ; les opérations d'étude et d'élimination ; et la sensibilisation dans les communautés concernant les moyens d'éviter les mines terrestres et autres munitions non explosées.

En ce qui concerne les sanctions ciblées, le Canada a imposé des sanctions à plus de 2 600 personnes et entités de la Russie, du Bélarus, de l'Ukraine et de la Moldavie depuis 2014. Le Canada a également introduit ou appuyé des mesures ayant pour cible la capacité de la Russie à accéder au système financier mondial, a mis en œuvre des mesures pour exercer des pressions sur l'économie et le secteur de la défense de la Russie, et a limité les échanges commerciaux de la Russie avec le Canada. L'approche du Canada quant aux sanctions imposées à la Russie repose sur un principe de base, qui consiste à harmoniser la position du Canada avec celle de ses alliés et de ses partenaires internationaux.

Grâce à ces mesures et à bien d'autres encore, le Canada cherche à aider l'Ukraine de façon stratégique, en isolant la Russie, tout en exerçant une pression économique maximale, pour empêcher Poutine et ses partisans de tirer avantage de leur agression et dégrader la capacité militaire de la Russie. Le Canada cherche également à mettre en évidence certaines personnes et entités responsables des violations persistantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale. Le gouvernement travaillera donc avec nos partenaires pour examiner les personnes et les entités pouvant être impliquées dans le vol de grains ukrainiens et imposer des sanctions lorsqu'il sera possible de le faire.

Cependant, les mesures du Canada à l'endroit de la Russie ne visent pas et ne viseront pas les exportations essentielles d'aliments et de produits agricoles vers les pays en développement ni aucun produit de première nécessité humanitaire, comme les médicaments et l'équipement médical. Il s'agit d'indiquer clairement que les sanctions ne sont pas en cause : l'invasion de l'Ukraine par la Russie l'est.

RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada apporte des changements concrets à ses programmes pour les travailleurs étrangers temporaires, afin de réduire les temps d'attente et le fardeau administratif de deux façons :

- **en simplifiant le processus d'étude d'impact sur le marché du travail, de sorte qu'il soit possible pour les travailleurs des exploitations agricoles, des établissements de transformation et de l'ensemble de la chaîne de production agricole d'arriver au Canada plus rapidement, notamment grâce à la mise en place d'un modèle d'employeur de confiance ; et**
- **en veillant à ce que les travailleurs étrangers temporaires employés dans l'agriculture et la fabrication d'aliments ne puissent pas être recrutés par des entreprises d'autres secteurs, une fois arrivés au Canada.**

Le gouvernement appuie la première partie de cette recommandation et reconnaît les difficultés auxquelles les employeurs du secteur agricole et agroalimentaire du Canada sont confrontés pour être en mesure de composer avec les pénuries de main-d'œuvre au sein de ce secteur. Un certain nombre de mesures sont actuellement en vigueur dans le cadre du volet de l'agriculture primaire du Programme pour les travailleurs étrangers temporaires, en vue d'améliorer le soutien aux employeurs et de réduire le fardeau administratif. Notamment, les frais de traitement de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) ne s'appliquent pas aux emplois de l'agriculture primaire, et les employeurs de l'agriculture primaire profitent d'un traitement prioritaire, où leurs demandes sont traitées plus rapidement, par rapport à d'autres volets du Programme de TET. De façon similaire, en janvier 2022, EDSC a suspendu temporairement les exigences minimales en matière de publication d'emploi, pour permettre aux employeurs d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires en agriculture primaire. Cette mesure temporaire a récemment été prolongée jusqu'au 30 juin 2024.

Un certain nombre de mesures supplémentaires ont également été annoncées dans le cadre du Budget 2022. Ces mesures visent à réduire le fardeau administratif pour les employeurs de confiance qui participent régulièrement au programme et à veiller à ce que les employeurs

puissent rapidement recruter des travailleurs en vue de combler les lacunes à court terme du marché du travail. On compte parmi ces mesures :

- la mise en place d'un modèle d'employeur de confiance (MEC), désormais connu sous le nom de « Projet pilote pour les employeurs reconnus (PPER) » qui réduit les formalités administratives des employeurs pour qui les travailleurs retournent travailler et qui respectent les normes les plus élevées en matière de conditions de travail et de vie, et de protection dans les domaines à forte demande ;
- la mise en œuvre d'un nouveau programme de main-d'œuvre étrangère pour l'agriculture et la transformation du poisson qui soit adapté aux besoins uniques des employeurs et des travailleurs dans ces domaines.

Le gouvernement a annoncé le lancement du PPER le 8 août 2023 pour tester les processus simplifiés, être en mesure de mieux répondre à la pénurie de main-d'œuvre et réduire le fardeau administratif pour les employeurs réguliers qui ont déjà un historique de conformité au Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET). Une fois qu'ils sont acceptés au PPER, les employeurs admissibles peuvent bénéficier d'une prolongation de la période de validité de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) et d'un processus simplifié pour les futures demandes d'EIMT. Le PPER sera en vigueur du 11 septembre 2023 et jusqu'à la date de fin proposée qui est le 31 décembre 2026.

De plus, dans le cadre de ses efforts pour continuellement ajuster et améliorer le Programme pour les TET, et pour veiller à ce qu'il continue de répondre aux besoins du marché du travail d'aujourd'hui, le gouvernement du Canada a prolongé jusqu'au 30 octobre 2023 un certain nombre de mesures annoncées dans le Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des TET. Parmi celles-ci, on compte les mesures suivantes, visant à faire face aux pointes saisonnières et pénuries de main-d'œuvre des industries agroalimentaires :

- Supprimer la limite du nombre de postes faiblement rémunérés que les employeurs des industries saisonnières, comme la transformation du poisson et des produits de la mer, peuvent pourvoir ;
- Augmenter temporairement la période de validité des EIMT pour la faire passer de 6 à 18 mois ;
- Permettre temporairement aux employeurs de sept secteurs où il y a des pénuries de main-d'œuvre (y compris l'hébergement et les services de restauration) d'embaucher jusqu'à 30 % de leur main-d'œuvre par l'entremise du PTET pour des postes à bas salaire. Les employeurs des autres secteurs qui offrent des postes à bas salaire sont autorisés à embaucher jusqu'à 20 % de leur main-d'œuvre par l'entremise du PTET ;
- Maintenir à une période de deux ans l'augmentation de la durée maximale d'emploi pour tous les postes à bas salaire.

Cela vient s'ajouter à l'augmentation permanente de la durée maximale d'emploi de 180 à 240 jours par année, pour des postes saisonniers qui sont déjà exempts de plafond en ce qui concerne le nombre de TET au sein de l'effectif.

Service Canada a également entrepris un certain nombre d'initiatives en vue de réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble du réseau. Un financement additionnel reçu dans le cadre du Budget 2022 (totalisant 64,6 millions de dollars sur trois ans) viendra accroître la capacité de traiter les demandes des employeurs dans le respect des normes de service établies.

De plus, des mesures de simplification et des efforts de modernisation ont été entrepris afin de réduire le nombre de procédures administratives et de points de contact pour les employeurs, permettant ainsi de mettre le Programme en meilleure position pour répondre à la hausse sans précédent de la demande des employeurs.

Les efforts de modernisation comprennent l'élaboration de processus nationaux liés aux demandes d'EIMT qui visent à favoriser la cohérence du traitement, la mise en place d'une gestion nationale de la charge de travail et la réalisation de gains d'efficacité dans l'ensemble

du réseau. Les efforts comprennent également une transition vers de nouvelles exigences au niveau de service interne pour les EIMT en 2023-2024, la collaboration avec des partenaires de prestation de services, comme le gouvernement du Québec et IRCC ; et des activités de mobilisation et de sensibilisation précoces auprès des intervenants pour une transition progressive vers le portail EIMT en ligne, à compter du 3 avril 2023, comme méthode de soumission principale pour les demandes d'EIMT.

Le portail EIMT en ligne offre aux utilisateurs un enchaînement intuitif de questions relatives aux demandes ; fournit des mises à jour en temps réel sur l'état de leurs demandes ; élimine les renseignements en double entre le Guichet-Emplois et le Programme de TET et permet de traiter les demandes d'EIMT plus efficacement pour le Programme de TET (c.-à-d. qu'il élimine du traitement l'étape de la saisie de données, simplifie le téléchargement des documents, etc.). En 2023-2024, le Programme des TET continuera de collaborer avec les intervenants pour les appuyer dans la transition vers le portail et encourager l'adhésion au portail EIMT en ligne.

Grâce à ces efforts, les délais de traitement des EIMT se sont améliorés, malgré la hausse sans précédent du volume des demandes. Au cours de l'année financière 2022-2023, le Programme a pu traiter 64,8 % plus de dossiers que l'année précédente et a réussi à améliorer de 11,5 jours ouvrables son temps de traitement moyen.

Le gouvernement du Canada prend en compte la deuxième partie de cette recommandation. Les TET à qui l'on accorde des permis de travail propres à un employeur précis sont autorisés à occuper un emploi en particulier, pour un employeur apparaissant sur leur permis de travail. Les TET titulaires de permis de travail ouverts sont autorisés à travailler pour n'importe quel employeur au Canada.

Le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés donne aux TET le droit de changer d'employeur, puisque tous les ressortissants étrangers déjà au Canada ont le droit de faire une demande pour un nouveau permis de travail, et de changer d'emploi, pourvu qu'ils respectent les critères d'admissibilité. Cela incite les employeurs à offrir à tous les TET des salaires et des conditions de travail concurrentiels, et permet de réduire les abus de la part des employeurs et la vulnérabilité des TET au Canada. Limiter les travailleurs de l'Agriculture et de la transformation alimentaire à un seul employeur peut les rendre plus vulnérables aux abus de certains employeurs.

Dans de nombreux cas, changer d'emploi comporte déjà des difficultés pour les TET qui détiennent des permis de travail propres à un employeur. Un TET doit d'abord trouver un nouvel employeur qui offre un emploi et qui est prêt à faire une demande d'EIMT. Une fois l'EIMT de l'employeur approuvée, le TET doit ensuite faire une nouvelle demande de permis propre à un employeur. Il s'agit d'un processus long et coûteux, tant pour les employeurs que les TET. Dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), les employeurs peuvent transférer un travailleur d'une exploitation agricole à une autre, pourvu que l'employeur ait le consentement du travailleur, ainsi qu'une autorisation écrite de la part du gouvernement étranger et de Services Canada. Cela permet aux travailleurs consentants d'être transférés d'une exploitation à une autre pour pourvoir des postes vacants, tant et aussi longtemps que l'employeur demandeur possède une EIMT approuvée et en vigueur. Cette mesure est avantageuse pour les travailleurs, qui peuvent trouver un nouvel emploi et augmenter leurs revenus une fois leur emploi initial terminé, et les employeurs ont rapidement accès aux travailleurs disponibles au cours de la saison agricole.

RECOMMANDATION 3

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires, en partenariat avec les intervenants du secteur agricole, de l'industrie et du marché du travail, pour accélérer l'élaboration de sa première stratégie nationale en matière de main-d'œuvre agricole, tout en tenant compte des ententes fédérales-provinciales existantes sur la main-d'œuvre.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Conscient de la problématique, le Premier

Le ministre a chargé le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire d'élaborer une stratégie sur la main-d'œuvre agricole qui soit propre au secteur, avec l'aide de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap, et en partenariat avec les provinces et les territoires, les employeurs, les syndicats, les travailleurs et autres intervenants. La Stratégie nationale sur la main-d'œuvre vise à remédier aux pénuries de main-d'œuvre persistantes et chroniques des secteurs de l'agriculture et de la transformation des aliments, à court et à long terme.

Pendant l'élaboration de la Stratégie, AAC collabore avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi que les employeurs, les syndicats, les groupes sous-représentés, les travailleurs et autres groupes clés. L'objectif de cette consultation est de veiller à ce que la stratégie représente les besoins uniques du secteur et de déterminer quels sont les meilleurs moyens de remédier aux pénuries de main-d'œuvre chroniques dans l'ensemble du Canada. Les consultations publiques ont eu lieu en 2022 et en 2023 ; celles-ci portaient principalement sur le recours à l'automatisation et aux technologies ; le développement de compétences particulières et la formation ciblée ; le recours à des mesures incitatives et aux pratiques exemplaires ; l'amélioration des conditions de travail et des avantages sociaux ; et des programmes de recrutement et de maintien en poste des travailleurs. Les résultats de ces consultations ont été publiés dans le Rapport *Ce que nous avons entendu* du 18 mai 2023. La Stratégie est en voie d'être élaborée.

L'immigration est une responsabilité FPT conjointe et nécessite une approche collaborative pour appuyer les nouveaux arrivants et faire connaître les avantages de l'immigration partout au Canada. Le forum FPT des ministres responsables de l'immigration se réunit une fois par année pour discuter des enjeux et des priorités qui intéressent les différentes administrations. Le Programme des candidats des provinces permet aux provinces et aux territoires de désigner des candidats à la résidence permanente, en vue de répondre aux besoins précis en ce qui a trait au marché du travail et au développement économique, y compris les industries du secteur agricole et agroalimentaire. Le gouvernement a également lancé le Programme pilote sur l'agroalimentaire, qui facilite la transition vers la résidence permanente pour les travailleurs non saisonniers expérimentés dans des industries et des professions précises du secteur agroalimentaire jusqu'en mai 2025.

RECOMMANDATION 4

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada accélère la publication de ses lignes directrices clarifiées à l'égard de la réglementation sur les produits issus d'innovations en matière de sélection végétale, en tenant compte des préoccupations de l'industrie des produits biologiques.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. Les produits agricoles nouveaux doivent faire l'objet de trois évaluations de l'innocuité et autorisations distinctes avant d'être commercialisés. L'ACIA évalue l'innocuité du produit fini destiné à être disséminé dans l'environnement ou utilisé comme aliments pour le bétail, tandis que Santé Canada évalue la salubrité des produits destinés à la consommation et leur incidence sur la santé humaine. Chacun de ces programmes a publié des lignes directrices clarifiées sur la réglementation de produits élaborés à l'aide de techniques appelées innovations en matière de sélection végétale (ISV) ou se prépare à tenir des consultations sur le sujet.

- Le 18 mai 2022, SC a publié des conseils d'orientation révisés sur les aliments élaborés à l'aide de la sélection végétale, incluant les ISV. Pour répondre à l'intérêt du public en toute transparence, à l'égard des produits végétaux issus de l'édition génétique, Santé Canada a élaboré l'Initiative sur la transparence.
- Le 3 mai 2023, l'ACIA a publié des lignes directrices mises à jour sur l'interprétation de la partie V du *Règlement sur les semences* afin de clarifier quelles plantes nécessitent une évaluation de l'ACIA avant d'être disséminées dans l'environnement. Cette mise à jour offre des conseils d'orientation pour tous les végétaux, y compris ceux qui ont été

élaborés à l'aide de méthodes classiques de sélection végétale ou de nouvelles méthodes d'ISV.

- L'ACIA prépare un document d'orientation mis à jour pour consultation publique sur ce qui constitue des aliments nouveaux du bétail. Le document précisera comment déterminer si un ingrédient dérivé de plantes doit faire l'objet d'une évaluation préalable à la mise en marché des aliments du bétail.

Afin de répondre aux préoccupations soulevées par l'industrie des produits biologiques et d'améliorer la transparence à l'égard des semences mises au point à l'aide de techniques d'édition génétique, AAC, SC et l'ACIA ont collaboré avec les intervenants des industries des semences, des grains et des produits biologiques dans le cadre du Comité technique industrie-gouvernement sur la transparence de l'innovation en matière de sélection végétale. Le Comité technique a élaboré un ensemble de recommandations visant à améliorer la transparence à l'égard des produits issus de l'édition génétique. Le 3 mai 2023, la ministre d'AAC a publié un rapport du président sur les travaux du Comité technique, comprenant ses recommandations. Les travaux sont en cours pour mettre en œuvre les recommandations. Il s'agit notamment de la mise sur pied d'un comité directeur constitué de membres de l'industrie et du gouvernement chargé de surveiller l'évolution des diverses mesures visant à renforcer la transparence. La première réunion du comité directeur a eu lieu le 30 juin 2023 et d'autres auront lieu régulièrement.

RECOMMANDATION 5

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada examine la législation et la réglementation portant sur les normes de réciprocité pour s'assurer que les produits étrangers présentent les mêmes niveaux de qualité et de sécurité que les produits locaux.

Le gouvernement du Canada prend en compte la recommandation et travaille en vue de cerner les occasions d'améliorer l'efficacité et la prévisibilité du processus d'approbation réglementaire. Le gouvernement appuie les efforts déployés pour arriver à une harmonisation sur le plan international et à une collaboration réglementaire avec les principaux partenaires commerciaux en vue de soutenir l'accès au marché et d'améliorer la compétitivité du secteur agricole, sans compromettre les fortes mesures de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement du Canada. Le Canada est reconnu comme étant un chef de file mondial en ce qui concerne son système d'assurance de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux, qui est fondé sur un processus décisionnel scientifique.

Le gouvernement reconnaît l'importance d'échanges commerciaux bilatéraux sécuritaires et il veille à ce que les produits importés d'autres pays répondent aux mêmes exigences en matière de sécurité que ceux vendus au Canada afin d'atténuer les risques. Les importateurs canadiens, par exemple, doivent collaborer avec leurs partenaires étrangers pour vérifier que les aliments qu'ils importent répondent aux exigences canadiennes. Cela permet de donner aux Canadiens l'assurance que les produits qu'ils achètent sont sécuritaires. Cela permet également de favoriser l'accès aux marchés, puisque le Canada est en mesure de démontrer à ses partenaires commerciaux que son système offre un niveau de protection élevé.

La coopération et l'harmonisation réglementaires avec des partenaires commerciaux de confiance sont des activités qui soutiennent le commerce et qui contribuent à réduire les obstacles inutiles à l'accès au marché. Ceci est reconnu dans la Directive du Cabinet sur la réglementation, laquelle établit le cadre stratégique général de l'élaboration des règlements fédéraux et fait référence au besoin de coopération et d'harmonisation réglementaires à l'échelle internationale. Dans la mesure du possible, le gouvernement a créé des voies d'accès servant à soutenir l'accès au marché dans la législation et la réglementation. La *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, par exemple, a été adoptée en 2012 et comprend des dispositions relatives à l'élaboration de règlements qui permet au Canada de reconnaître le système d'assurance de la salubrité des aliments d'un autre pays. Le gouvernement cherche également des occasions pour harmoniser les exigences relatives à l'approbation de produits avec celles de ses principaux partenaires commerciaux. Bien que la décision de commercialiser

ou non un produit au Canada revienne aux entreprises, le fait d'harmoniser les exigences en matière de données avec celles de principaux partenaires commerciaux permet d'améliorer les délais d'approbation de produits, pour les entreprises. Le gouvernement accorde de l'importance aux possibilités accrues de coopération et d'harmonisation, en vue de faciliter la sécurité des échanges commerciaux de produits agricoles.

RECOMMANDATION 6

Étant donné que la sécurité alimentaire mondiale à long terme repose sur les prochaines générations d'agriculteurs, le Comité recommande que le gouvernement du Canada, dans le respect des compétences des provinces :

- **Examine des moyens de protéger la santé mentale des travailleurs du secteur agricole et agroalimentaire, notamment en revoyant le mandat de Crédit agricole Canada afin qu'il finance des programmes de santé mentale de façon continue, et qu'il réexamine les recommandations du 16^e rapport du Comité de l'Agriculture et de l'agroalimentaire, intitulé « Santé mentale, une priorité pour nos agriculteurs », déposé durant la 42^e législature ;**
- **Clarifie les modalités d'application relatives au transfert intergénérationnel des fermes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. La santé mentale des travailleurs dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est essentielle pour Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et Financement agricole Canada (FAC). Le gouvernement appuie la participation de FAC et le travail qu'il accomplit pour favoriser la santé mentale des travailleurs dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. FAC dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour offrir un soutien en santé mentale au secteur, comme il est mentionné dans la recommandation.

Dans la lettre de mandat de FAC, on lui demande ce qui suit : « Améliorer les offres de services en santé mentale pour soutenir les acteurs du système alimentaire et agricole du Canada. Collaborer avec des organismes aux vues similaires et les appuyer pour venir en aide aux producteurs aux prises avec des problèmes de santé mentale en améliorant la sensibilisation et la diffusion des connaissances et améliorer l'accès aux services et aux réseaux de soutien dans nos régions rurales. » FAC s'efforce de mieux faire connaître les problèmes de santé mentale dans les collectivités rurales au moyen de partenariats, de publications en matière de santé mentale et de ressources sur son site Web. FAC réalise actuellement des programmes, des initiatives et des travaux pour soutenir la santé mentale des intervenants de l'industrie.

En particulier, en ce qui concerne les recommandations 5 et 8 du 16^e rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, intitulé « Santé mentale : une priorité pour nos agriculteurs », présenté au cours de la 42^e législature, FAC est le partenaire de présentation du fonds communautaire de la Do More Agriculture Foundation, qui permet aux collectivités agricoles de partout au Canada d'avoir accès gratuitement à de l'information et à des connaissances en santé mentale. FAC fournit aussi du financement pour ce qui suit : le nouveau centre de ressources en santé mentale de l'Association canadienne de sécurité agricole, où l'on trouve des ressources et des liens menant vers des programmes et des renseignements afin que les agriculteurs, les travailleurs agricoles et les familles agricoles aient accès à des mécanismes de soutien en matière de santé mentale qui les aideront à mieux relever les défis liés à la santé mentale et à comprendre l'importance du bien-être global à la ferme; le programme Gear Up for Ag de l'Ag Health and Safety Alliance, qui offre une formation en sécurité physique et en santé mentale aux étudiants qui suivent des cours dans le domaine de l'agriculture dans les collèges de partout au pays; le programme des travailleurs de rang d'Au Cœur des Familles Agricoles, qui permet à des spécialistes de la santé mentale d'agir à titre d'unité mobile en santé mentale pour les producteurs du Québec rural.

En ce qui concerne la recommandation 10 du même rapport, FAC offre des ressources électroniques en santé mentale aux agriculteurs à l'échelle du Canada, notamment : le

magazine sur la santé mentale *Nourrir sa résilience*, qui a été conçu pour fournir aux producteurs alimentaires canadiens des histoires, des outils et des conseils sur la façon de se sentir plus fort dans l'adversité (le magazine peut être consulté en ligne et est livré dans 180 000 boîtes aux lettres du Canada rural) ainsi que des ressources et des lignes d'aide dont les renseignements sont fournis sur la page Web de FAC et sur ses canaux de médias sociaux. De plus, au printemps 2023, FAC a mené deux campagnes de dix semaines en matière de santé mentale à la radio, dans les médias imprimés et numériques et sur des canaux Facebook pour encourager les producteurs à se pencher sur leur bien-être mental.

Dans le budget de 2023, on proposait de modifier les règles instaurées par le projet de loi d'initiative parlementaire C-208 déposé pendant la 43^e législature (en vigueur le 29 juin 2021) pour s'assurer que seuls les « vrais » transferts intergénérationnels d'entreprise sont exclus de l'application de la règle anti-évitement à l'article 84.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. À des fins de flexibilité, ces propositions offrent aux contribuables deux options de rechange pour procéder à leurs vrais transferts intergénérationnels d'entreprise : (1) un transfert d'entreprise immédiat fondé sur les modalités de la vente sans lien de dépendance (semblable à l'approche adoptée par les États-Unis), et (2) un transfert d'entreprise graduel fondé sur les caractéristiques habituelles d'un gel successoral (semblable à l'approche adoptée par le Québec). Dans le cadre des deux options, il faudrait que le transfert réponde aux caractéristiques fondamentales suivantes d'un vrai transfert intergénérationnel d'entreprise :

- le transfert du contrôle de l'entreprise d'un ou des parents à un ou des enfants ;
- le transfert des intérêts économiques dans l'entreprise d'un ou des parents à un ou des enfants ;
- le transfert de la gestion de l'entreprise d'un ou des parents à un ou des enfants ;
- un ou des enfants conservent le contrôle de l'entreprise pendant une période minimale;
- au moins un enfant travaille dans l'entreprise pendant une période minimale.

Pour offrir davantage de flexibilité, ces modifications incluraient aussi une nouvelle réserve pour gains en capital sur dix ans. Les changements seraient apportés aux transactions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2024.

RECOMMANDATION 7

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mette en place une fiducie réputée ou un Programme de protection des producteurs de fruits et légumes advenant la faillite d'un acheteur, afin de rendre ces producteurs admissibles à la *Loi sur les denrées agricoles périssables (PACA)* américaine.

Le gouvernement soutient cette recommandation. Le gouvernement comprend les défis et les risques financiers auxquels l'industrie des fruits et légumes frais fait face et reconnaît son importante contribution à l'économie de notre pays.

Le projet de loi C-280, *Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (fiducie réputée – fruits et légumes périssables)* est maintenant devant le Parlement. Le projet de loi vise à modifier la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* afin d'offrir aux fournisseurs de fruits et légumes frais une fiducie réputée en cas de faillite et de mise sous séquestre en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et en cas de restructuration en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. S'il est adopté, le projet de loi C-280 permettrait de mettre en œuvre la recommandation du Comité et d'établir une fiducie réputée en cas de procédure d'insolvabilité pour les fournisseurs de fruits et légumes frais.

Le projet de loi C-280 a été présenté au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire à des fins d'examen avec l'appui de tous les partis le 17 mai 2023, et on s'attend à ce qu'il soit renvoyé à la Chambre des communes sans modification à l'automne

2023. Le gouvernement continuera de surveiller l'évolution du projet de loi C-280, car il appuie l'intention du projet de loi, soit d'accroître la protection financière offerte à l'industrie des fruits et légumes frais.

RECOMMANDATION 8

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada procède plus rapidement au recensement des prairies herbeuses et des terres humides partout au Canada.

Le gouvernement soutient cette recommandation en principe. Les prairies agricoles et les milieux humides offrent d'importants biens et services écologiques, car ils aident à régler le flot et la qualité de l'eau, à protéger les sols fragiles contre l'érosion, à recycler le contenu nutritif ainsi qu'à protéger les animaux sauvages et la biodiversité végétale. La réalisation d'un inventaire pancanadien des prairies et des milieux humides demandera une grande coordination avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'une collaboration avec le milieu universitaire, l'industrie et des organisations environnementales non gouvernementales. Le gouvernement a affecté d'importantes ressources pour les deux inventaires, car il reconnaît qu'il s'agit d'activités en cours qui visent à recenser les changements relatifs à la qualité et à l'ampleur des prairies et des milieux humides avec le temps.

À l'heure actuelle, AAC fournit une carte de séries chronologiques d'utilisation des terres qui fait le suivi de la modification des catégories d'utilisation des terres (y compris les prairies). AAC investit des fonds pour améliorer sa capacité à faire la distinction entre les prairies indigènes et les prairies cultivées afin de mieux répertorier leur ampleur actuelle et les changements qu'elles subissent avec le temps. De plus, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) finance le projet d'élaboration d'un inventaire fonctionnel des prairies pour l'agriculture canadienne par l'entremise du Fonds des solutions climatiques axées sur la nature. Le projet est dirigé par l'Association canadienne pour les plantes fourragères et prévoit une collaboration avec d'autres partenaires, y compris les provinces. Ce projet favorise une collaboration et une communication accrues entre les responsables des différentes initiatives de cartographie des prairies. Il fournira des données validées supplémentaires pour appuyer l'amélioration des inventaires existants des prairies indigènes et cultivées à l'échelle du Canada.

ECCC continue d'établir une couverture géospatiale de haute qualité des milieux humides par l'entremise du Fonds des solutions climatiques axées sur la nature. L'acquisition de données est axée sur les tourbières et les milieux humides côtiers afin que la base de données contienne les renseignements nécessaires pour appuyer la modélisation des avantages des milieux humides pour la séquestration des gaz à effet de serre. Le Ministère collabore notamment avec des partenaires provinciaux, territoriaux et fédéraux pour réaliser une cartographie et un inventaire ciblés et élaborer des normes nationales uniformes en matière de cartographie. Grâce à la conception, à la mise au point et à la publication ouverte d'un inventaire de données validées sur la Plateforme de science et de données ouvertes du Canada, les renseignements seront mis à la disposition d'un large éventail d'utilisateurs à des fins multiples, y compris la formation et la validation de données de télédétection avec une couverture géographique élargie. À compter de cette année, le Ministère travaillera aussi de concert avec des partenaires autochtones afin qu'ils soient davantage en mesure de participer à la collecte de données pour l'inventaire et pour s'assurer que l'inventaire appuie leurs efforts de conservation.

Le gouvernement attend avec impatience la diffusion de l'inventaire sur les prairies et les milieux humides, qui aidera les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'industrie et les organisations environnementales non gouvernementales dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour appuyer l'agriculture durable. Par exemple, il aidera à mieux orienter et cibler les programmes et les politiques visant à soutenir la prise de mesures sur le terrain pour restaurer, conserver et améliorer les milieux humides et les prairies dans les paysages agricoles fonctionnels.

RECOMMANDATION 9

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada :

- **Examine sa politique tarifaire sur les importations d'engrais russes à mesure que la situation en Ukraine évolue et dans le contexte de la sécurité alimentaire et cherche des moyens de remettre les sommes perçues aux agriculteurs au titre du *Décret de retrait du bénéfice du tarif de la nation la plus favorisée (2022-1)* ;**
- **Cherche des moyens d'encourager la production d'engrais au Canada afin de réduire la dépendance du Canada sur des fournisseurs étrangers.**

Le gouvernement reconnaît la recommandation concernant sa politique tarifaire visant les importations d'engrais russes. Le gouvernement a adopté le *Décret de retrait du bénéfice du tarif de la nation la plus favorisée (2022-1)*, qui est entré en vigueur le 2 mars 2022, dans le cadre d'un vaste ensemble de sanctions visant à garantir que les pays qui menacent et violent gravement l'ordre international fondé sur les règles ne puissent en bénéficier. Les dirigeants du G7 ont approuvé cette mesure commerciale le 11 mars 2022 en s'engageant à révoquer les avantages du statut de nation la plus favorisée dont bénéficie la Russie en tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce.

Le décret pris en vertu du *Tarif des douanes* avait pour objectif d'instaurer le tarif général de 35 % à titre de tarif douanier par défaut pour les importations en provenance de Russie et du Belarus. Étant donné que les importateurs paient les tarifs en fonction de la date d'importation, le gouvernement a exempté du tarif général les importations déjà en route au moment de l'entrée en vigueur du décret. Pour les importations déjà achetées qui ne sont pas encore en chemin vers le Canada, la majorité des importateurs ont décidé de modifier leurs plans d'achat et de s'approvisionner auprès d'autres pays. Depuis la mise en œuvre de cette mesure, le gouvernement a collaboré avec l'industrie canadienne des engrais pour envoyer un signal commercial clair aux importateurs de s'éloigner des sources russes, et aucune importation commerciale n'a été observée depuis mai 2022. La diversification des chaînes d'approvisionnement a aidé l'industrie à obtenir des engrais auprès d'autres sources, permettant ainsi au Canada de continuer à faire sa part dans un contexte d'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale. Comme l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie perdure, le gouvernement a proposé dans le budget de 2023 d'apporter des modifications législatives en vue de révoquer de façon permanente les avantages du statut de nation la plus favorisée, et cette proposition a reçu la sanction royale le 22 juin 2023.

Le gouvernement n'accordera pas de remboursement rétroactif, mais il prévoit de l'aide pour les agriculteurs dans le budget de 2023 en investissant 34,1 millions de dollars sur trois ans à compter de 2023-2024 pour élargir la portée du Fonds d'action à la ferme pour le climat. Ce financement additionnel permettra de fournir des contributions non remboursables aux agriculteurs de l'Est du Canada, qui dépendent des importations d'engrais, afin de les aider à couvrir les coûts liés à l'adoption de pratiques agricoles qui améliorent l'efficacité de l'azote et réduisent ainsi la nécessité d'utiliser de l'engrais.

En ce qui concerne la recommandation sur le fait d'encourager la production d'engrais, il existe trois principaux types d'engrais : les engrais à base de potasse, de phosphore et d'azote. Le Canada est l'un des principaux producteurs d'engrais dans le monde, et notre industrie est en pleine croissance. Le Canada est le plus important producteur et exportateur de potasse, soit 38 % du total mondial en 2022. En réponse à la baisse de l'offre mondiale en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les producteurs de potasse du Canada ont augmenté leur production de 6 % en 2022 et devraient continuer à tirer profit de leur capacité de production non utilisée au cours des prochaines années. De plus, le gouvernement du Canada investit dans la production nationale et a réservé des fonds de 100 millions de dollars en 2022 pour le développement d'une nouvelle mine durable de potasse par BHP. Cette mine devrait commencer la production commerciale d'ici 2026 et ajouter une capacité de production initiale de 4,35 millions de tonnes de potasse par année, ce qui permettra au Canada d'augmenter sa production de ce minerai critique de près de 20 % comparativement au niveau de 2020.

En outre, le Canada exporte des engrais à base d'azote vers les États-Unis. Comme la

production se concentre dans l'Ouest canadien, ces provinces sont autosuffisantes en ce qui concerne ce type d'engrais. Compte tenu des coûts élevés du transport de l'Ouest canadien à l'Est du Canada, il est cependant plus économique pour l'Est du Canada d'importer des engrais à base d'azote de l'étranger, y compris des États-Unis.

Pour ce qui est du phosphore, il n'y a pas de mine de phosphore active au Canada. Nous dépendons donc des importations pour notre approvisionnement en engrais à base de phosphore, dont 80 % proviennent des États-Unis.

RECOMMANDATION 10

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada :

- **Reconnaisse que les producteurs agricoles canadiens sont des chefs de file en matière d'utilisation efficace des engrais et qu'il n'aille pas de l'avant avec une politique obligatoire de réduction des émissions liées aux engrais qui risque de porter atteinte aux rendements des agriculteurs, mais encourage plutôt les meilleures pratiques comme le programme de gestion des nutriments 4R ;**
- **Examine les occasions de financer des projets de recherche et de développement et davantage d'innovation en ce qui concerne l'utilisation d'engrais dans le secteur agricole.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. En décembre 2020, le gouvernement du Canada a annoncé son Plan climatique renforcé, intitulé « Un environnement sain et une économie saine ». Ce plan contient des mesures visant à aider le secteur de l'agriculture à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment une cible nationale de réduction pour réduire de 30 % sous les niveaux de 2020 d'ici 2030 les niveaux absolus d'émissions découlant de l'application d'engrais. La cible ne constitue pas une interdiction ni une réduction obligatoire de l'utilisation d'engrais. L'objectif consiste à optimiser l'efficacité, à encourager l'innovation ainsi qu'à collaborer avec le secteur de l'agriculture, les partenaires et les intervenants pour déterminer les approches volontaires qui nous permettront de réussir à réduire les émissions découlant de l'application d'engrais.

Les consultations sur la cible relative aux engrais ont été lancées au printemps 2021. Elles comprenaient la diffusion d'un document de discussion, la tenue d'une assemblée générale publique ainsi qu'un ensemble d'ateliers techniques portant sur des sujets comme les pratiques de gestion bénéfiques à l'appui de la réduction des émissions. En mars 2023, AAC a aussi annoncé la mise sur pied d'un Groupe de travail gouvernement-industrie sur les engrais qui relève du Comité consultatif sur l'agriculture durable. Le Groupe de travail donne l'occasion de renforcer le dialogue et la collaboration entre l'industrie et le gouvernement et a pour objectif de recenser les approches volontaires de réduction des émissions, notamment par l'entremise d'initiatives dirigées par l'industrie, comme l'approche Gérance des nutriments 4B de Fertilisants Canada.

De plus, depuis 2021, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement d'initiatives d'action pour le climat au sein du secteur de l'agriculture de plus de 1,5 milliard de dollars. Celles-ci comprennent le renforcement des investissements dans les sciences et la recherche ainsi qu'un soutien accru pour le Programme des technologies propres en agriculture et le Fonds d'action à la ferme pour le climat, qui est notamment axé sur la gestion de l'azote et l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques.

Les priorités du nouveau Plan stratégique pour la science d'AAC sont les suivantes : mise au point de technologies, d'outils et de pratiques de gestion bénéfiques en vue de renforcer l'efficacité de l'utilisation des nutriments et de réduire les pertes de nutriments dans les systèmes de culture du Canada. Les efforts de recherche et de développement se poursuivent, y compris la mise au point de technologies d'avant-garde qui pourraient entraîner la réduction des émissions sans compromettre le rendement des cultures, notamment la recherche sur les cultures céréalières fixatrices d'azote et sur les solutions de rechange aux engrais traditionnels, comme les biostimulants et les nanofertilisants.

En plus d'avoir établi une cible nationale de réduction des émissions découlant de l'utilisation d'engrais pour le secteur de l'agriculture, le Canada a adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal en décembre 2022 au titre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. La cible 7 du Cadre mondial engage les parties de la Convention, y compris le Canada, à notamment réduire de moitié l'excès de nutriments, comme l'excès d'engrais perdu dans l'environnement. La cible ne vise pas à réduire l'utilisation efficace des engrais et tient compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. En mai 2023, le gouvernement du Canada a lancé l'élaboration de la Stratégie nationale de la biodiversité 2030, laquelle couvrira tous les aspects de la conservation et de l'utilisation durables de la nature au titre du Cadre mondial et sera mise au point en collaboration avec des représentants et des intervenants provinciaux, territoriaux et autochtones.

Au cours des décennies à venir, on fera appel aux producteurs pour nourrir une population mondiale croissante, et la science, l'innovation et les pratiques d'agriculture durable seront essentielles pour relever ce défi. Le gouvernement s'engage à maintenir son partenariat avec les producteurs pour veiller à ce qu'ils demeurent concurrentiels à long terme et pour assurer la santé de notre eau, de notre air et de nos sols pour les générations à venir.

RECOMMANDATION 11

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada augmente son soutien à la durabilité des systèmes alimentaires locaux et régionaux, notamment en encourageant :

- **Le développement de systèmes alimentaires communautaires à petite échelle ;**
- **Le développement de capacités de transformation locale, y compris d'abattage régional ;**
- **Le développement et l'élargissement d'initiatives visant à renforcer la sécurité alimentaire locale telles que le Fonds des infrastructures alimentaires locales.**

Le gouvernement soutient cette recommandation en principe. Le gouvernement comprend qu'il faut renforcer la production, la transformation et la distribution à l'échelle locale et régionale pour s'assurer que ses systèmes alimentaires sont résilients et novateurs et favorisent la sécurité alimentaire des Canadiens. En juin 2019, le gouvernement du Canada a lancé la Politique alimentaire pour le Canada pour améliorer les résultats sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques des systèmes alimentaires. Dans le cadre de l'annonce de la Politique alimentaire dans le budget de 2019, des fonds ont été investis dans un Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) (60 millions de dollars sur cinq ans) et un Fonds des initiatives pour les communautés nordiques (15 millions de dollars sur cinq ans). Un financement additionnel de 10 millions de dollars a été octroyé au FIAL dans le budget de 2023 afin de répondre à la forte demande à l'égard du programme.

Le FIAL soutient des initiatives communautaires qui visent à renforcer les systèmes alimentaires locaux ainsi qu'à améliorer l'accès aux aliments pour les collectivités qui font face à des défis en matière de sécurité alimentaire. Les initiatives soutenues incluent la production (par exemple, forêts nourricières et systèmes en croissance), la transformation (par exemple, abattoirs mobiles et fumoirs) ainsi que la distribution et la préparation (par exemple, camions réfrigérés et cuisines communautaires) des aliments. Depuis 2019, le FIAL a permis de fournir du financement pour 897 projets à l'échelle du Canada, pour un total de 54,9 millions de dollars, y compris 21,8 millions de dollars destinés à 188 organisations autochtones. Les dernières inscriptions au programme ont eu lieu du 4 au 31 mai 2023, afin que le financement additionnel fourni dans le cadre du budget de 2023 soit distribué. Parmi les résultats, mentionnons la capacité accrue des organisations de donner accès à des aliments sains et nutritifs grâce à des investissements visant à combler les besoins en infrastructure. Le programme fait actuellement l'objet d'une évaluation, et il faudra réaliser une analyse approfondie pour augmenter les investissements dans des activités concernant notamment la durabilité des systèmes alimentaires communautaires et la situation en matière de sécurité alimentaire des Canadiens qui courent davantage de risques d'avoir des problèmes d'accès.

Le gouvernement reconnaît que les mesures visant à relever différents défis en matière de sécurité alimentaire font partie du mandat de multiples ministères et organismes fédéraux et de multiples ordres de gouvernement. Grâce à la Politique alimentaire pour le Canada, le gouvernement assure une coordination et une cohérence accrues entre les initiatives fédérales en vue d'améliorer la sécurité alimentaire.

Le gouvernement offre un éventail de programmes ciblés qui soutiennent l'innovation et la croissance au sein du secteur de la transformation agroalimentaire. À l'appui du secteur de la viande, des fonds exclusivement fédéraux comme le Programme d'amélioration de l'abattage (2009-2012, 60 millions de dollars), le Programme de compétitivité des abattoirs (2010-2011, 25 millions de dollars) et l'Initiative Agri-transformation (2009-2014, 50 millions de dollars) ont permis aux transformateurs d'améliorer l'équipement et les systèmes d'abattage en vue de gagner de l'espace et de réaliser des gains d'efficacité. Plus récemment, le Fonds d'urgence pour la transformation (2021, 77,5 millions de dollars) a aidé les transformateurs d'aliments à mettre en œuvre des mesures pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et de leurs familles en réponse à la pandémie de COVID-19. L'accent a été mis sur l'aide aux installations de transformation de la viande au Canada. Le Fonds d'urgence pour la transformation visait aussi à aider les entreprises à investir des fonds afin d'améliorer, d'automatiser et de moderniser les installations dont le Canada avait besoin pour renforcer ses capacités d'approvisionnement alimentaire.

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture et, maintenant, du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), les provinces et les territoires ont mis au point des programmes dans le cadre desquels des ressources et des fonds étaient offerts pour soutenir le développement d'entreprises et de petites exploitations locales de transformation, notamment des entreprises de transformation de la viande réglementées par les provinces, en vue de régler des problèmes liés à la salubrité des aliments, au bien-être animal, à la biosécurité et à l'environnement. Par exemple, l'Initiative d'amélioration de la capacité pour les établissements de transformation des viandes, lancée en 2021, visait à accroître la capacité de transformation dans les usines de transformation de la viande de l'Ontario (2021-2022, 7 millions de dollars), et l'Initiative de réduction des coûts d'énergie pour le secteur agroalimentaire est axée sur l'aide aux transformateurs de produits agroalimentaires de l'Ontario (2023, 10 millions de dollars).

RECOMMANDATION 12

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada prenne les mesures suivantes en ce qui concerne les problèmes auxquels sont confrontés les transformateurs de viande :

- **Élimine les obstacles au commerce interprovincial par l'harmonisation des normes provinciales, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires ;**
- **Travaille avec les parties prenantes concernées pour mettre à jour aussitôt que possible la Partie I.1 du *Règlement sur la santé des animaux* touchant les matières à risque spécifiées afin de tenir compte de la décision prise par l'Organisation mondiale de la santé animale de changer le statut du Canada en matière d'encéphalopathie spongiforme bovine à négligeable.**

Le gouvernement du Canada appuie la première partie de cette recommandation. Il a déterminé que le commerce intérieur était une priorité pour favoriser la croissance économique. En décembre 2022, il a publié le Plan d'action fédéral pour renforcer le commerce intérieur, un plan ambitieux visant à démontrer le leadership du gouvernement fédéral pour ce qui est d'éliminer les obstacles au commerce dans les secteurs clés, y compris l'agriculture et la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle du Canada. Fort du financement de 21 millions de dollars prévu dans le budget de 2021, le Plan d'action fédéral comprend cinq éléments clés :

- un examen de l'Accord de libre-échange canadien pour réduire et resserrer les exemptions fédérales ;

- le lancement du premier Centre d'information sur le commerce intérieur pancanadien pour fournir des données ouvertes et accessibles sur le commerce intérieur au Canada ;
- la mobilisation des intervenants pour mieux comprendre les mesures pouvant être prises pour appuyer le commerce intérieur dans l'ensemble du pays ;
- les recherches visant à cerner et à éliminer les obstacles au commerce intérieur ;
- un financement accru des efforts fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de reconnaissance mutuelle.

Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral réitère son ambition de réduire les obstacles au commerce interprovincial et territorial et à la mobilité de la main-d'œuvre en demandant au ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales de diriger et de faire progresser les efforts fédéraux, provinciaux et territoriaux visant à explorer la reconnaissance mutuelle des normes réglementaires. Dans le cadre de ces travaux, le Ministre élaborera une approche stratégique fédérale en matière de reconnaissance mutuelle. Cela aidera à faire avancer la mobilisation des provinces et des territoires à ce chapitre, notamment à propos des travaux en cours par l'entremise de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation de l'Accord de libre-échange canadien en vue de l'établissement et de la reconnaissance mutuelle de mesures réglementaires relatives à la vente de biens et services.

Règlement sur la salubrité des aliments au Canada

Le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC) est entré en vigueur en 2019 et a immédiatement réduit le fardeau réglementaire de l'industrie en remplaçant à lui seul 14 règlements distincts en matière de salubrité des aliments. Il a été élaboré au moyen d'un vaste processus de mobilisation de l'industrie et de ses représentants, notamment des petites et moyennes entreprises, dont bon nombre qui produisaient des aliments en vertu d'exigences réglementaires provinciales. Il a permis de rehausser les normes canadiennes déjà élevées en matière de santé et de sécurité, tout en permettant à l'industrie d'innover et de demeurer concurrentielle au pays et à l'étranger.

Conformément à la priorité du gouvernement du Canada de renforcer le commerce intérieur en éliminant les obstacles dans des secteurs clés, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture ont convenu lors de leur réunion de novembre 2021 que la diversification des marchés et les solutions d'échanges interprovinciaux devraient être des priorités dans le cadre du nouveau PCA durable, d'une durée de cinq ans, qui a été lancé officiellement le 1^{er} avril 2023. Dans le but de faire avancer les travaux dans ce domaine, les ministres FPT de l'Agriculture ont aussi demandé aux fonctionnaires de cerner les projets pilotes possibles et d'encadrer leur élaboration.

En juillet 2022, lors de leur réunion FPT annuelle, les ministres de l'Agriculture ont salué quatre projets pilotes axés sur les échanges interprovinciaux dans les régions frontalières ainsi que sur les usines prêtes pour la croissance de grandes entreprises réglementées par les provinces qui cherchent à étendre la portée de leurs activités ou à mettre à l'essai les marchés d'autres provinces. Les ministres étaient aussi d'accord pour dire que les projets pilotes devaient être élaborés selon les principes suivants :

- maintenir la confiance du public à l'égard des systèmes de salubrité des aliments du Canada;
- ne pas compromettre l'accès du Canada aux marchés étrangers ou sa réputation sur la scène internationale;
- maintenir les obligations internationales afin que les aliments importés soient traités de la même manière que les aliments canadiens;
- reconnaître que les projets pilotes sont possibles parce que le RSAC est axé sur les résultats;

- tirer parti des leçons apprises dans le cadre des projets pilotes lorsque des défis semblables surviennent ailleurs au pays.

Les fonctionnaires FPT se fondent sur les principes susmentionnés en vue de trouver des solutions novatrices pour surmonter les obstacles aux échanges interprovinciaux, encourager le développement local et conserver les marchés d'exportation.

En janvier 2023, l'ACIA a publié un avis d'intention pour apporter une modification réglementaire au RSAC afin qu'il tienne compte des défis associés à la vente interprovinciale des aliments dans la ville de Lloydminster.

Les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont annoncé le début d'un projet pilote de deux ans qui sera administré par la Lloydminster Chamber of Commerce. Les entreprises alimentaires titulaires de licences provinciales pourront ainsi faire des affaires d'un côté et de l'autre de la frontière dans les limites de la ville de Lloydminster, qui chevauche la frontière entre l'Alberta et Saskatchewan, jusqu'à ce que la modification réglementaire entre en vigueur.

Bien que les exigences et les systèmes de salubrité des aliments soient différents d'une province à l'autre, les entreprises alimentaires peuvent réaliser des échanges commerciaux interprovinciaux ou internationaux en respectant les exigences du RSAC, qui offre une plus grande marge de manœuvre pour atteindre les objectifs en matière de salubrité des aliments.

Le système fédéral est fondé sur des normes internationales en matière de salubrité des aliments et constitue le fondement des échanges commerciaux harmonisés entre les provinces et les territoires au Canada. Tant les gouvernements provinciaux et territoriaux que les entreprises peuvent surmonter efficacement les obstacles aux échanges interprovinciaux en respectant les exigences réglementaires fédérales en matière de salubrité des aliments, qui sont appliquées uniformément à l'échelle du Canada.

L'ACIA offre des outils, des ressources et des documents d'orientation aux entreprises alimentaires pour les aider à comprendre le RSAC et à déterminer ce qu'elles devront faire pour s'y conformer. De plus, le site Web de l'ACIA contient un éventail de documents d'orientation pour aider l'industrie à s'y retrouver dans le cadre des processus visant à obtenir une licence pour la salubrité des aliments au Canada.

Le gouvernement du Canada reconnaît la deuxième partie de cette recommandation. L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) a octroyé au Canada le statut de pays présentant un risque négligeable à l'égard de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en raison de son programme existant d'atténuation des risques liés à l'ESB.

Afin de conserver ce statut à l'OMSA, le Canada doit démontrer que les mesures de contrôle qu'il prend pour atténuer les risques liés à l'entrée et à la propagation de l'ESB au Canada sont encore en place et demeurent efficaces.

Chaque pays ayant un statut de risque à l'égard de l'ESB doit recenser ses propres risques liés à l'entrée et à la propagation de l'ESB ainsi que les mesures correspondantes qu'il prend pour atténuer ceux-ci.

Tout changement apporté aux programmes canadiens de lutte contre l'ESB nécessiterait une analyse prudente des risques pour la santé humaine ou animale. De plus, il faudrait vérifier que les changements ne compromettent pas le statut du Canada à titre de pays présentant un risque négligeable à l'égard de l'ESB, ni l'accès aux marchés internationaux. L'ACIA travaille actuellement de concert sur cette analyse avec les industries du bœuf et de l'élevage bovin.

RECOMMANDATION 13

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada :

- Mettre à jour et faire la promotion de ses documents directeurs pour lutter contre la propagation de maladies animales telles que la grippe aviaire, la peste porcine africaine, la fièvre aphteuse et d'autres maladies infectieuses ;
- S'assurer que l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence des services frontaliers du Canada disposent des ressources nécessaires pour surveiller nos frontières et agir rapidement pour enquêter et contenir une épidémie une fois qu'elle a été détectée.

Le gouvernement du Canada appuie la première partie de cette recommandation. L'ACIA est l'organisation qui dirige les interventions de lutte contre d'importantes maladies animales exotiques comme la peste porcine africaine, la fièvre aphteuse et l'influenza aviaire. La planification de la lutte contre les maladies animales exotiques s'inscrit dans le mandat de base de l'ACIA en matière de protection de la santé des animaux, y compris les activités de lutte contre les maladies, en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et du *Règlement sur la santé des animaux*.

Les plans d'intervention efficaces permettent également d'atténuer les risques économiques liés au commerce en aidant à éliminer les maladies des zones où elles sont présentes ou en définissant les zones exemptes de maladie où le commerce peut reprendre.

L'élaboration de documents d'orientation décrivant les plans d'intervention de l'ACIA est un processus continu réalisé en fonction des priorités liées à la présence/absence de la maladie ou au niveau de risque connexe de la maladie.

Il faut faire des mises à jour régulièrement pour incorporer de nouvelles données scientifiques ou les « leçons apprises » des activités de lutte contre les maladies ainsi que des renseignements tirés des expériences au Canada et dans des pays aux vues similaires.

La gestion des situations d'urgence zoosanitaire est un effort de collaboration au Canada, car différents intervenants jouent différents rôles dans le cadre d'une intervention exhaustive de lutte contre une maladie animale exotique. L'ACIA collabore avec d'autres intervenants du domaine de la santé des animaux à l'élaboration de documents d'intervention, notamment des partenaires fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux et les groupes sectoriels compétents.

- L'ACIA travaille en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour coordonner la prise de mesures en cas de situation d'urgence zoosanitaire.
- L'ACIA soutient l'industrie dans l'élaboration de normes de biosécurité volontaires, lesquelles définissent les mesures que les producteurs doivent prendre à la ferme pour réduire les risques d'introduction et de propagation des maladies.

En plus de se préparer en cas de maladie, l'ACIA participe aussi activement aux activités de prévention des maladies, notamment la prise de mesures rigoureuses de contrôle des importations, pour atténuer les risques d'introduction des maladies.

L'ACIA collabore avec des partenaires internationaux aux fins suivantes : appui à la prévention des maladies, communication de renseignements et prise de mesures d'intervention transfrontalières en temps opportun pour réduire la propagation d'une maladie, et résolution rapide des situations d'urgence zoosanitaires. Des accords comme le Plan nord-américain contre l'influenza animale et la pandémie d'influenza facilitent l'échange de renseignements en matière de santé animale et humaine en temps de crise et offrent des possibilités de collaboration trilatérale.

Le gouvernement soutient la deuxième partie de cette recommandation en principe. La protection du statut zoosanitaire du Canada est essentielle non seulement à la santé de son économie, mais aussi à la protection de la santé et du bien-être de la population canadienne.

Les plans de gestion des urgences de l'ACIA et l'utilisation de son Système de commandement des interventions se sont avérés efficaces pour répondre aux situations d'urgence en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux depuis la détection de l'ESB en mai 2003.

Depuis, l'ACIA a adopté une approche tous risques pour planifier et préparer sa réponse en cas de menaces pour le secteur canadien de l'agriculture. Cette approche lui permet de s'assurer qu'elle est prête à répondre aux nouvelles menaces, en plus de jeter les fondements pour l'élaboration de plans uniformes d'urgence et d'intervention pour des dangers particuliers comme la peste porcine africaine et le fulgore tacheté.

Récemment, l'envergure, la fréquence et la durée des interventions ont miné la capacité de l'ACIA d'intervenir en cas d'incidents tout en continuant de réaliser les activités opérationnelles fondamentales. Il est raisonnable de s'attendre à ce que les interventions en cas d'incidents gagnent en complexité à l'avenir.

Des efforts complexes et prolongés de gestion des situations d'urgence ont mis en évidence les forces et les faiblesses de la capacité d'intervention, de la prise de décisions stratégiques et tactiques et de la mobilisation des intervenants des gouvernements FPT et de l'industrie.

- Influenza aviaire : Fonctionner en mode d'intervention d'urgence pendant plus de 12 mois pour cerner les risques, les défis et les possibilités en vue d'interventions prolongées à grande échelle par de multiples administrations.
- Gale verruqueuse de la pomme de terre : Recenser les défis et les possibilités lors des interventions en cas d'incidents de compétence partagée avec AAC qui demandent une vaste mobilisation des intervenants.
- Peste porcine africaine : Fournir un modèle de vaste collaboration entre les gouvernements FPT et l'industrie pour les activités de prévention et d'atténuation, tout en illustrant les défis liés au fait de se concentrer pendant une longue période sur une menace possible.
- COVID-19 : Illustrer comment la préparation aux situations d'urgence prévues dans le mandat aide à la préparation aux incidents qui ne sont pas prévus dans le mandat.

Les travaux de l'ACIA portant sur les dangers susmentionnés ont démontré qu'elle est prête à soutenir l'intervention initiale dans le cas de tout risque lié à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux. Cependant, alors que l'envergure et la durée des interventions en cas d'urgence augmentent, notre capacité nous limite et a des répercussions en aval sur l'échéancier d'intervention et sur la prestation des programmes de base.

L'élaboration et la promotion de documents d'orientation (décrites ci-haut dans la réponse à la recommandation 13) aident à intervenir rapidement et efficacement en cas de détection d'une maladie. De plus, les programmes de surveillance zoonositaire de l'ACIA peuvent s'avérer essentiels à la détection précoce des maladies, permettant ainsi à l'ACIA d'intervenir rapidement et de circonscrire une éclosion de maladie. L'ACIA travaille en étroite collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour maintenir et renforcer leurs activités de collaboration et de communication ainsi que pour cerner les risques, les défis et les possibilités de renforcer leur capacité collective à se préparer aux futures menaces pour l'économie et les ressources du Canada en ce qui concerne la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux, et à intervenir, le cas échéant.

Le renforcement de la résilience du secteur canadien de l'agriculture demande la contribution de toute la société, coordonnée au moyen d'un leadership fort et efficace de la part des gouvernements FPT avec la participation active des intervenants de l'industrie dans le cadre des activités de planification et d'intervention en cas d'urgence. Il est essentiel que les intervenants collaborent et communiquent de façon continue pour favoriser l'adoption d'une approche de gestion de crise qui tient compte de toute la société en vue de renforcer notre capacité collective à nous préparer aux futures menaces pour notre communauté agricole, et à

intervenir, le cas échéant.

Afin d'améliorer sa capacité d'intervention en cas d'urgence, en décembre 2022, l'ACIA a mis sur pied un groupe de travail sur la gestion des situations d'urgence pour appuyer l'élaboration d'une stratégie sur la durabilité des ressources et des activités d'aujourd'hui et de demain à l'ACIA pour la gestion des situations d'urgence.

RECOMMANDATION 14

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada intensifie la lutte contre le gaspillage alimentaire notamment à court terme en rétablissant le Programme de récupération d'aliments excédentaires.

Le gouvernement soutient cette recommandation en principe. Le gouvernement du Canada est conscient qu'une quantité considérable d'aliments sont perdus et gaspillés à toutes les étapes des systèmes alimentaires diversifiés du Canada, de la ferme à l'assiette. De nombreux facteurs contribuent à la perte et au gaspillage d'aliments, notamment l'absence de sensibilisation et de quantification, les inefficacités opérationnelles, les normes de qualité, le transport et l'entreposage inadéquats, les prévisions inexactes et la gestion des stocks. Si la prévention est impossible, nous ratons des possibilités économiques et sociales lorsque des ressources alimentaires sont jetées, et il y a des conséquences sur l'environnement, comme des émissions de méthane dans les sites d'enfouissement. La réduction du gaspillage alimentaire à tous les niveaux peut rendre nos systèmes alimentaires plus efficaces et plus durables, aider les ménages à économiser de l'argent, créer de nouvelles sources de revenus pour les agriculteurs et les entreprises alimentaires, et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Tous les intervenants et les Canadiens ont un rôle à jouer pour éliminer les causes fondamentales des pertes d'aliments et du gaspillage alimentaire. Le gouvernement du Canada a désigné les pertes d'aliments et le gaspillage alimentaire en tant que priorités au titre de sa toute première Politique alimentaire pour le Canada. Il assure un rôle de leadership en favorisant la recherche de solutions novatrices et en poussant les intervenants à réaliser d'importantes réductions à l'échelle des systèmes alimentaires du pays.

Dans le cadre de sa Politique alimentaire, le gouvernement du Canada a lancé en 2020 le Défi de réduction du gaspillage alimentaire, d'une valeur de 20 millions de dollars. Le Défi a suscité de nouvelles réflexions, perspectives et idées, avec plus de 500 propositions d'innovateurs souhaitant concrétiser des solutions révolutionnaires pour prévenir le gaspillage alimentaire ou réacheminer les déchets alimentaires, faire progresser les technologies qui prolongent la durée de conservation des aliments ou transformer les déchets alimentaires.

Le gouvernement du Canada a aussi mis sur pied le Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada, un groupe diversifié et multidisciplinaire d'experts et de dirigeants des systèmes alimentaires qui aidera à aborder les possibilités et les défis liés aux systèmes alimentaires, les pertes d'aliments et le gaspillage alimentaire. Lorsqu'il a été confronté à d'importants défis relatifs aux systèmes alimentaires en raison de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a collaboré avec des partenaires pour permettre à la population canadienne d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs et pour lutter contre les pertes d'aliments et le gaspillage alimentaire. Il a notamment investi des fonds de 50 millions de dollars par l'entremise du Programme de récupération d'aliments excédentaires pour résoudre de toute urgence la question des aliments excédentaires qui, en raison de la pandémie de COVID-19, ne pouvaient pas être acheminés par la chaîne d'approvisionnement en raison des perturbations, notamment la fermeture de restaurants et d'autres entreprises de services de restauration et d'hôtellerie. Grâce à une collaboration avec des organisations bien établies comme Second Harvest, le programme a aidé à récupérer 7 millions de kilogrammes d'aliments excédentaires et 1 million de douzaines d'œufs qui, autrement, auraient été gaspillés ainsi qu'à faire en sorte que ces aliments parviennent aux populations à risque au Canada.

Il est important de reconnaître que le Programme de récupération d'aliments excédentaires a été conçu pour faire face à des circonstances uniques découlant des mesures sanitaires publiques liées à la pandémie. Il ne règle pas les causes sous-jacentes des pertes d'aliments et du gaspillage alimentaire et pourrait avoir des conséquences imprévues en enracinant les inefficacités de la chaîne d'approvisionnement et le gaspillage alimentaire évitable chez les consommateurs. En outre, des intervenants de la société civile et le milieu universitaire ont aussi exprimé des préoccupations quant à la lutte contre l'insécurité alimentaire par les dons d'aliments excédentaires, car cela ne règle pas les causes fondamentales de l'insécurité alimentaire.

Le gouvernement du Canada s'engage toujours à accélérer les efforts visant à lutter contre les pertes d'aliments et le gaspillage alimentaire de manière durable d'une façon qui accroît la productivité et la résilience de nos systèmes alimentaires. Cela comprend la création d'un Fonds de lutte contre le gaspillage alimentaire pour aider tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire à commercialiser et à adopter des moyens pour éliminer, réduire ou réutiliser les déchets alimentaires. Le gouvernement du Canada continue de s'engager à collaborer avec tous les partenaires et les intervenants sur les moyens de réduire les pertes d'aliments et le gaspillage alimentaire à l'échelle du Canada.

RECOMMANDATION 15

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada discute avec les provinces et territoires afin de mettre en place des mesures visant à favoriser à la fois les circuits courts et les produits à valeur ajoutée ; et la coopération entre les différents secteurs pour disposer des « déchets agricoles », afin de réduire le gaspillage alimentaire.

Le gouvernement soutient cette recommandation en principe. Le gouvernement du Canada discute régulièrement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à propos des façons d'assurer la durabilité du secteur de l'agriculture. Il investit dans des projets d'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement pour soutenir le transport des produits agricoles au Canada.

Le PCA durable qui a récemment été négocié comprend un engagement à établir un secteur de l'agriculture plus durable au Canada. Il appuie fermement la recherche et l'innovation, y compris pour saisir de nouvelles possibilités en fonction des priorités des provinces et des territoires énoncées dans leurs accords bilatéraux. Comme il est mentionné dans l'Énoncé de Guelph de novembre 2021 et dans l'accord de principe annoncé lors de la réunion des ministres FPT en juillet 2022, le PCA durable soutiendra l'agriculture durable et la croissance économique en appuyant les possibilités nouvelles ou émergentes de valeur ajoutée et de transformation au moyen d'infrastructures alimentaires et d'installations de transformation régionales.

Le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière est un mécanisme essentiel pour la mobilisation des gouvernements FPT au chapitre des transports au Canada. Le Conseil se concentre sur l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et sur l'amélioration de la capacité concurrentielle du Canada depuis 2016.

Le réseau des transports de chaque province et territoire joue un rôle essentiel dans l'appui du flux des échanges commerciaux et de la capacité concurrentielle globale du Canada, ce qui explique pourquoi les défis liés à la chaîne d'approvisionnement ont dominé les discussions du Conseil au cours des cinq dernières années. En 2020, le Conseil a lancé l'Initiative pancanadienne pour des corridors commerciaux concurrentiels (IPCCC) pour aider à améliorer la position du Canada en tant que partenaire commercial fiable. Toutes les administrations ont participé à cette initiative, qui a donné lieu à la présentation d'un rapport final aux ministres du Conseil en 2022. Ce travail a été un précurseur important du rapport du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement (indépendant), car un certain nombre de mesures prioritaires du rapport final de l'IPCCC cadrent avec les recommandations du Groupe de travail. Lors de leur plus récente réunion en février 2023, les ministres du Conseil ont réitéré leur intention de « continuer à travailler ensemble pour renforcer les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, améliorer la sécurité des transports et collaborer aux efforts de lutte contre les changements climatiques afin que la population canadienne bénéficie d'infrastructures de

transport sécuritaires, fiables, efficaces et modernes ».

RECOMMANDATION 16

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada reconnaisse qu'un facteur majeur de l'insécurité alimentaire est la crise climatique et que le Canada doit non seulement faire davantage d'efforts pour réduire ses propres émissions, mais qu'il doit également aider de façon durable les autres pays à le faire en partageant des technologies d'avenir.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation et est conscient du rôle important que joue le secteur de l'agriculture pour ce qui est de nourrir le Canada et le monde entier. Les agriculteurs sont les premiers à ressentir les graves conséquences des changements climatiques, qui ont une incidence sur la façon dont le Canada et le monde peuvent produire des aliments, ce qui entraîne des risques importants pour la sécurité alimentaire nationale et internationale. Des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents associés aux changements climatiques ont déjà une incidence considérable sur la production agricole, notamment des dommages causés aux cultures, au bétail et aux infrastructures ainsi que des répercussions possibles sur plusieurs années sur la fertilité des sols ou la gestion des troupeaux. Par exemple, à la fin de septembre 2021, près de 80 % du paysage agricole national se trouvait dans des conditions de sécheresse, ce qui a entraîné des pertes de rendement des cultures de 30 % à 40 % dans les Prairies, de mauvaises conditions de pâturage et de parcours naturel, d'importantes pénuries d'aliments du bétail ainsi que des ressources en eau limitées. Cependant, les approches adoptées pour résoudre les problèmes environnementaux doivent tenir compte de l'impact sur les moyens de subsistance des agriculteurs et la production d'aliments, de laquelle on dépendra de plus en plus pour nourrir une population croissante et renforcer les systèmes alimentaires nationaux. Il est essentiel que le Canada continue d'être en mesure d'assurer la sécurité alimentaire.

De son côté, le gouvernement du Canada reconnaît depuis longtemps qu'il est impératif de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et passer à une économie à faibles émissions de carbone. Par exemple, en juin 2021, le Parlement a adopté la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. La Loi prévoit une cible renforcée de réduction des émissions pour 2030 de 40 % à 45 % sous les niveaux de 2005, et l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 est prescrit par la Loi. En mars 2022, à titre d'étape importante en vertu de la Loi, le Canada a publié le Plan de réduction des émissions pour 2020, qui présente une feuille de route secteur par secteur et prévoit un nouveau financement de 9 milliards de dollars pour la mise en place de mesures et de stratégies en vue d'atteindre la cible de réduction des émissions d'ici 2030 et jeter les fondements pour la carboneutralité d'ici 2050. Le secteur de l'agriculture, en particulier, a un rôle important à jouer pour aider à réduire et à séquestrer les émissions. Voici des investissements clés qui aideront le secteur canadien de l'agriculture à devenir plus résilient et à réduire ses émissions :

- 185 millions de dollars pour le programme **Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants** pour aider à mettre au point et à mettre en œuvre des pratiques agricoles en vue de lutter contre les changements climatiques, comme les brise-vents de champs, les cultures de couverture, les cultures intercalaires et les pratiques de rotation des cultures ;
- 470 millions de dollars pour le programme **Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat** pour offrir un financement complémentaire à certains demandeurs actuels retenus, offrir un soutien élargi à d'autres pratiques clés d'atténuation des changements climatiques, prolonger le programme au-delà de la date de fin de 2023-2024 et appuyer l'adoption de pratiques qui contribuent à l'atteinte de la cible de réduction des émissions liées aux engrais et au respect de l'Engagement mondial sur le méthane;
- 150 millions de dollars pour le **Programme des paysages agricoles résilients** pour soutenir la séquestration du carbone, l'adaptation et les avantages environnementaux connexes ;

- 330 millions de dollars pour tripler le financement du **Programme des technologies propres en agriculture** en élargissant la portée du programme ;
- 100 millions de dollars dans la **science transformatrice pour un secteur durable** dans un climat incertain et une économie carboneutre pour 2050. Ce financement soutiendra la recherche fondamentale et appliquée à l'appui de la voie vers la carboneutralité, du transfert des connaissances et de l'établissement de paramètres.

Le gouvernement élabore aussi d'autres programmes et politiques qui favoriseront une plus grande réduction des émissions dans le secteur de l'agriculture et guideront le Canada dans l'atteinte de ses objectifs relatifs aux changements climatiques. Par exemple :

- Dans le cadre du **Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable)**, le gouvernement s'assure que les considérations environnementales sont au cœur du nouveau cadre stratégique fédéral-provincial-territorial pour l'agriculture, y compris un nouveau Programme des paysages agricoles résilients, qui accroît la résilience environnementale des paysages agricoles en accélérant l'adoption de pratiques d'utilisation et de gestion des terres à la ferme qui, entre autres, maintiennent et restaurent les prairies.
- Le gouvernement élabore actuellement une **Stratégie pour une agriculture durable**, qui servira de principale ressource pour tous les acteurs du secteur (notamment le gouvernement, l'industrie, les producteurs, les organisations non gouvernementales et les peuples autochtones) pour assurer une coordination des initiatives et renforcer la collaboration dans la prise de mesures pour l'environnement et le climat dans le secteur de l'agriculture.

Le Canada fait partie de plusieurs partenariats bilatéraux et multinationaux qui travaillent à faire progresser la science et à générer des avantages à long terme pour la durabilité et la prospérité du secteur de l'agriculture. AAC participe activement à une collaboration scientifique internationale pour la résolution de questions liées à l'environnement et aux changements climatiques, par exemple par l'entremise du Partenariat mondial sur les sols, du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementale de l'élevage de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que de l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture. Ces initiatives sont axées sur la recherche et le développement et sur les technologies et les pratiques de mise en commun des connaissances qui renforcent la résilience du secteur et aident à trouver des façons de cultiver plus d'aliments sans augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

En collaboration avec des partenaires internationaux, le Canada a aussi dirigé la mise sur pied d'un groupe de travail international sur les laboratoires vivants dans les agroécosystèmes. Les laboratoires vivants offrent une plateforme efficace qui permet d'accélérer l'adoption de pratiques et de technologies agricoles, surtout celles qui permettent aux agriculteurs d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter et qui soutiennent des chaînes d'approvisionnement résilientes. En octobre 2023, AAC et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement de France organiseront conjointement le premier Forum international des laboratoires vivants dans les agroécosystèmes. Les participants prendront alors connaissance de la recherche menée dans ces laboratoires, de la mise en œuvre de ces derniers et des leçons pratiques tirées de leur utilisation à l'échelle mondiale. En 2022, le Canada s'est joint à la Coalition on Sustainable Productivity Growth for Food Security and Resource Conservation, dirigée par les États-Unis. Celle-ci a pour objectif d'élaborer des stratégies axées sur l'accélération de la transition vers des systèmes alimentaires plus durables grâce à la croissance de la productivité agricole au moyen de collaborations avec des partenaires internationaux.

Compte tenu du soutien public avancé du Canada à l'égard des entreprises de technologies propres en agriculture qui exercent des activités au Canada, ces entreprises sont bien placées pour élargir la portée de leurs activités dans des créneaux internationaux, notamment dans des pays en développement ou dans des régions froides, qui pourraient profiter des technologies propres en agriculture du Canada. À l'échelle internationale, Environnement et Changement

climatique Canada travaille de concert avec le Service des délégués commerciaux d’Affaires mondiales Canada pour aider à cerner de nouveaux débouchés pour les exportateurs canadiens de biens et de services liés à l’environnement et aux technologies propres en tirant parti de la coopération au titre des accords de libre-échange que le Canada a conclus avec d’autres pays. De plus, lors du Sommet des dirigeants du G7 de 2021, le Canada a annoncé qu’il doublerait son financement pour le climat à l’échelle internationale, qui passe à 5,3 milliards de dollars de 2021-2022 à 2025-2026. Avec ces fonds, le Canada s’engage à aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques, tout en tentant de régler les problèmes de perte de biodiversité à l’échelle internationale. L’agriculture adaptée au climat est l’un des quatre domaines thématiques visés par la mise en œuvre du financement de 5,3 milliards de dollars. Ces fonds aident particulièrement les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui sont déjà touchés par les changements climatiques à faire la transition vers un développement durable, à faibles émissions de carbone, résilient au climat, respectueux de la nature et inclusif. Ce financement repose sur les réussites de l’engagement de 2,65 milliards de dollars du Canada (2015-2021). Dans son engagement accru à l’égard du financement pour le climat, le Canada reconnaît qu’il faut prendre des mesures de toute urgence pour faire face aux crises croisées des changements climatiques et de la perte de biodiversité, qui touchent de manière disproportionnée les populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

RECOMMANDATION 17

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada développe des programmes d’adaptation aux changements climatiques pour les producteurs et les transformateurs en favorisant la recherche dans les domaines suivants :

- **Le génie génétique, dont la recherche doit se faire de façon transparente et sérieuse en tenant compte du principe de précaution, afin d’assurer l’innocuité des produits canadiens et québécois ;**
- **La machinerie agricole dont les innovations permettraient d’augmenter la productivité dans le secteur et de pallier le manque de main-d’œuvre chronique ;**
- **En technologie de l’information, en tenant compte de l’accès Internet et cellulaire en milieu rural et en pratiques agricoles innovantes ;**
- **L’agriculture à faible consommation d’énergie et à énergie renouvelable.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement du Canada demeure résolu à faire progresser la science, la recherche et l’innovation afin d’aider le secteur canadien de l’agriculture et de l’agroalimentaire à croître et à relever les défis auxquels le Canada fait face, y compris les changements climatiques, l’insécurité alimentaire et les menaces pour les chaînes d’approvisionnement. Pour continuer sa croissance et devenir plus durable, productif et résilient, le secteur de l’agriculture et de l’agroalimentaire devra continuer à investir dans la mise au point et l’adoption de nouvelles innovations et technologies de pointe. Il devra notamment miser sur les programmes existants pour cibler la recherche dans ces domaines. Dans l’Énoncé de Guelph de 2021, les ministres FPT de l’Agriculture ont convenu de continuer à réaliser des investissements ciblés dans les sciences, la recherche et l’innovation pour que le secteur puisse relever les principaux défis et tirer parti des possibilités dans le cadre du PCA durable, un nouveau cadre quinquennal de 3,5 milliards de dollars pour le secteur de l’agriculture et de l’agroalimentaire qui a été lancé officiellement le 1^{er} avril 2023.

Dans le cadre du PCA durable, AAC verse des fonds pour favoriser l’innovation dans le secteur par l’entremise du programme Agri-science, qui vise à fournir du financement et du soutien pour les activités scientifiques et de recherche avant la commercialisation, et du programme Agri-innovate, qui appuie la commercialisation, la démonstration et l’adoption de technologies et de procédés novateurs. Le cadre prévoit aussi le lancement du nouveau Programme des paysages agricoles résilients, une initiative de financement FPT à coûts partagés qui vise à atténuer les changements climatiques ainsi qu’à aider le secteur de l’agriculture à mieux gérer les résultats en matière de durabilité.

De plus, AAC investit des sommes considérables dans l'innovation pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs relatifs aux changements climatiques. Le Programme des technologies propres en agriculture est un programme de 495,7 millions de dollars sur sept ans qui fait la promotion de l'adoption de technologies propres à la ferme et qui soutient la recherche et l'innovation en vue de la mise au point de technologies propres au pays. Environ le tiers du financement du Programme des technologies propres en agriculture est théoriquement octroyé au volet Recherche et innovation, et le reste des fonds est destiné au volet Adoption.

En outre, les chercheurs d'AAC continuent de jouer un rôle essentiel en donnant suite aux priorités scientifiques nationales avec l'industrie, le milieu universitaire, les producteurs et les peuples autochtones. Le nouveau Plan stratégique pour la science d'AAC a pour but de répondre aux besoins des producteurs et des transformateurs d'aliments tout en collaborant avec des partenaires pour relever les défis mondiaux les plus pressants, notamment la crise climatique. Le plan vise à faire de la tradition de la gérance environnementale entre les producteurs et les transformateurs d'aliments du Canada un puissant avantage concurrentiel sur la scène mondiale. Il aide à recentrer et à restructurer les priorités de recherche d'AAC selon quatre missions clés : 1) atténuer les changements climatiques et s'y adapter; 2) accroître la résilience des agroécosystèmes; 3) faire progresser l'économie circulaire en développant des débouchés à valeur ajoutée; 4) accélérer la transformation numérique du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le Canada offre aussi un environnement propice aux technologies avancées. Les technologies fondées sur la génomique peuvent offrir au secteur des possibilités d'atteindre les objectifs en matière d'alimentation durable. La génomique est excellente pour accélérer la sélection des cultures, pour déceler et identifier les ravageurs agricoles, pour nous permettre de mieux comprendre les effets des pratiques agricoles sur l'environnement et pour accroître l'adaptation des pratiques et des systèmes agricoles aux changements climatiques. Dans le budget de 2021, le gouvernement a annoncé un financement de 400 millions de dollars à l'appui d'une Stratégie pancanadienne en matière de génomique. Pour orienter la stratégie, des consultations publiques ont été menées tout au long du printemps 2022 et comprenaient des discussions de groupe ciblées ainsi qu'un sondage en ligne.

Comme il a été mentionné plus haut, le 3 mai 2023, le gouvernement a aussi annoncé des lignes directrices mises à jour sur la réglementation des semences qui fourniront des directives claires aux sélectionneurs de végétaux afin d'améliorer la production alimentaire durable et de permettre aux agriculteurs d'accéder à de nouvelles variétés de semences. Le gouvernement du Canada s'est engagé à assurer la santé et la sécurité des Canadiens et de l'environnement en s'appuyant sur la science et sur des décisions fondées sur des données probantes. Il reconnaît que les innovations en matière de sélection végétale permettent de mettre au point de nouvelles variétés de végétaux avec plus d'efficacité que la sélection traditionnelle.

L'Internet haute vitesse et la connectivité cellulaire pour les appareils mobiles sont aussi essentiels pour le déploiement de technologies avancées pour aider le secteur à innover et à croître. Ils sont particulièrement importants pour le déploiement d'innovations clés comme l'agriculture de précision, l'automatisation et d'autres applications agricoles qui augmentent la productivité et l'efficacité, notamment celles qui peuvent contribuer à la réduction des gaz à effet de serre (GES) et accroître la durabilité du secteur. Le fait d'accélérer la transformation numérique du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire aidera ce dernier à tirer parti de possibilités comme celles qu'offrent l'analyse de données massives, l'automatisation et d'autres technologies à faible main-d'œuvre. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a fourni un financement total de 7,6 milliards de dollars pour l'expansion de la bande passante. En juin 2019, le gouvernement du Canada a publié le rapport « La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité », qui traite de l'engagement à faire en sorte que toute la population canadienne ait accès à une infrastructure Internet haute vitesse à un prix abordable d'ici 2030. Pour soutenir l'atteinte des objectifs de la stratégie, le gouvernement du Canada a établi le Fonds pour la large bande universelle de 3,225 milliards de dollars pour étendre l'accès à la connectivité haute vitesse dans les collectivités rurales et éloignées mal desservies.

Le système alimentaire canadien subit depuis longtemps des pénuries de main-d'œuvre qui entravent la productivité des activités agricoles et des activités de transformation. Le fait d'accélérer les investissements en recherche et développement en vue du développement et de l'adoption de l'automatisation afin de pallier les pénuries de main-d'œuvre pour certaines des tâches demandant le plus de main-d'œuvre en agriculture primaire et en transformation des aliments permettrait d'améliorer la productivité du secteur tout en favorisant la résilience de la chaîne d'approvisionnement. Par l'entremise du Fonds stratégique pour l'innovation, le gouvernement a investi dans des réseaux de collaboration en innovation comme le Réseau canadien d'automatisation et d'intelligence agroalimentaire et le Réseau canadien d'innovation en alimentation. Ces réseaux créent des grappes commerciales qui connectent l'écosystème alimentaire canadien et mettent notamment l'accent sur l'automatisation, le virage numérique et les innovations en alimentation. De plus, le gouvernement encourage l'innovation au moyen de mesures de soutien FPT à coûts partagés. Par exemple, le Canada et l'Ontario appuient des projets de recherche qui visent à accroître les capacités et la productivité dans l'industrie de l'horticulture grâce à des investissements dans le Vineland Research and Innovation Centre. AAC élabore actuellement une Stratégie sur la main-d'œuvre agricole qui portera sur les options aidant à combler les lacunes et proposera des solutions adaptées au secteur, y compris augmenter l'adoption de l'automatisation et des technologies.

La mise au point et l'adoption de sources d'énergies renouvelables et à faibles émissions, notamment les biocarburants et les digesteurs anaérobies, pourraient aider à réduire les émissions découlant de l'utilisation de carburants et d'énergie à la ferme, en plus d'améliorer la productivité. Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec l'industrie des biocarburants pour examiner des possibilités de favoriser sa croissance au Canada, notamment en examinant différents mécanismes qui pourraient aider le secteur à répondre à la demande croissante en carburants à faibles émissions.

De plus, il est important pour AAC et ses partenaires de continuer à évoluer et à s'adapter aux besoins changeants du système alimentaire mondial. La disponibilité des terres et la nécessité d'améliorer la productivité et de réduire les émissions de GES mettront à l'épreuve les limites du système agricole actuel. Il sera donc encore plus nécessaire qu'AAC et le secteur explorent d'autres méthodes de production complémentaires. Il faut notamment entretenir l'écosystème émergent des technologies agricoles au Canada et soutenir les systèmes de production non traditionnels comme l'agriculture verticale et cellulaire. AAC s'engage à travailler de concert avec l'écosystème élargi des technologies agricoles ainsi qu'à mieux comprendre comment les technologies émergentes peuvent aider à relever les principaux défis et compléter le secteur.

On ne peut déployer des innovations pour aider notre secteur sans un système de réglementation agile et moderne qui permet l'approbation rapide et efficace de l'utilisation des technologies sans compromettre la sécurité ou l'environnement. Des investissements et du soutien continu pour des expériences réglementaires et des bacs à sable réglementaires comme ce qu'entreprend AAC avec le Centre de la lutte antiparasitaire, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et des intervenants de l'industrie en vue de mettre à l'essai l'utilisation de drones pour l'application de pesticides peuvent fournir un modèle de façon dont les futures technologies peuvent être déployées efficacement et en toute sécurité. Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit composer avec un triple défi : accroître la productivité pour répondre aux besoins mondiaux en matière de sécurité alimentaire tout en réduisant les émissions de GES et en demeurant un vecteur clé de la croissance économique. Pour aider le secteur à relever ce défi, il est essentiel de continuer à investir dans la recherche et l'innovation dans les domaines technologiques traditionnels et émergents et de veiller à ce que notre cadre réglementaire permette un déploiement efficace de la technologie.

RECOMMANDATION 18

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en coopération avec les provinces et les territoires :

- Mette en place les mesures d'intervention immédiates et les mesures stratégiques à long terme énoncées dans le rapport final du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement ;
- Réduise les goulots d'étranglement et les autres obstacles à la circulation des denrées alimentaires pour atténuer leurs effets sur les aliments périssables, reconnaissant ainsi les sommes énormes déjà investies dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux ;
- Encourage les investissements dans le système ferroviaire afin de favoriser une plus grande mobilité et des produits à moindres coûts et surtout, avec une empreinte carbone moindre ;
- Coordonne l'action conjointe des ministères de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et du ministère des Transports, afin de s'assurer de la disponibilité des conteneurs pour les intrants et les exportations et applique la législation relative à la compétition pertinente dans ce domaine.

Le gouvernement appuie cette recommandation, et des mesures sont prises actuellement. Le fait de renforcer notre chaîne d'approvisionnement des transports en collaboration avec les provinces et les territoires pour nous assurer que la population canadienne et les partenaires commerciaux internationaux reçoivent des biens abordables et des ressources critiques à temps est une priorité pour le gouvernement du Canada.

Comme il l'a souligné dans le budget de 2023, le gouvernement s'engage à lancer la Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement au cours des prochains mois, laquelle sera orientée par les recommandations formulées dans le rapport final du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement.

La Stratégie reposera sur l'ensemble de mesures que le gouvernement fédéral a annoncé depuis pour aider à renforcer les systèmes de transport et l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement du Canada, y compris des mesures plus récentes qu'il a annoncées dans son budget de 2023 :

- 27 millions de dollars pour établir un bureau de la chaîne d'approvisionnement qui travaillera avec l'industrie et d'autres ordres de gouvernement pour donner suite aux perturbations en vue de mieux coordonner la prise de mesures pour accroître la capacité, l'efficacité et la fiabilité de l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement des transports du Canada ;
- élaborer un plan à long terme sur l'infrastructure des transports pour mieux planifier et coordonner les investissements à l'appui de la croissance du commerce, en collaboration avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones, l'industrie et d'autres partenaires de la chaîne d'approvisionnement ;
- établir des données sur la chaîne d'approvisionnement des transports qui contribueront à réduire la congestion, à rendre nos chaînes d'approvisionnement plus efficaces ainsi qu'à orienter la future planification de l'infrastructure ;
- modifier la *Loi sur les transports au Canada* pour donner au ministre des Transports le pouvoir d'obliger les expéditeurs à transmettre des données lorsqu'ils ont accès à des services de transport réglementés par le gouvernement fédéral et pour demander une prolongation temporaire, à titre d'essai, de la limite d'interconnexion dans les provinces des Prairies en vue de renforcer la concurrence dans le domaine du transport ferroviaire;
- lancer un examen de la *Loi dérogatoire de 1987 sur les conférences maritimes* dans le but d'examiner la concurrence des navires de ligne.

Le gouvernement s'engage à aider les producteurs agricoles et les utilisateurs de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire du Canada à mettre leurs produits en marché de manière efficace et rentable.

Dans le cadre de la Politique alimentaire pour le Canada, AAC met en œuvre le Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL), un programme quinquennal de 60 millions de dollars destiné aux organismes communautaires sans but lucratif. L'objectif du FIAL est de renforcer les systèmes alimentaires locaux et de faciliter l'accès des populations à risque à des aliments sains, nutritifs et culturellement diversifiés. Le FIAL fournit un financement non remboursable pour réaliser des activités qui favorisent la résilience de la chaîne d'approvisionnement, comme la construction de serres et de jardins communautaires, l'achat d'équipement pour la préparation, la réfrigération, la distribution, l'entreposage et l'élimination des aliments ainsi que des véhicules et de l'équipement de transport. De plus, AAC réalise le Défi de réduction du gaspillage alimentaire pour favoriser l'utilisation de technologies et de modèles opérationnels novateurs en vue de réduire les pertes d'aliments et le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement. AAC s'engage à établir un Fonds de lutte contre le gaspillage alimentaire pour aider tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des aliments à commercialiser et à adopter des façons d'éliminer, de réduire ou de réutiliser les déchets alimentaires.

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire participe à une collaboration sans précédent dans le but d'élaborer un Code de conduite des épiceries. Dirigé par l'industrie, ce Code devrait rendre les relations fournisseurs-détaillants plus transparentes, prévisibles et équitables, ce qui aura des effets positifs à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement et profitera aux consommateurs en fin de compte. Le Cadre, y compris la création d'un Bureau du surintendant pour le secteur des produits d'épicerie, vise à renforcer les relations de la chaîne d'approvisionnement par l'information et le dialogue, à réduire les inefficacités de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'à offrir des services rapides de résolution des différends pour assurer la prévisibilité des activités. Les ministres FPT de l'Agriculture ont récemment confirmé qu'ils appuyaient le processus dirigé par l'industrie pour parachever le Code et qu'ils encourageaient la tenue de vastes consultations suivies d'une mise en œuvre rapide.

En outre, par l'entremise du Fonds national des corridors commerciaux (FNCC), on a investi dans de multiples projets d'infrastructure qui appuient directement le commerce de produits agroalimentaires du Canada, notamment des fonds de 30 millions de dollars pour soutenir la mise au point du projet de mise en place d'une installation logistique de fret aérien à locataires multiples à l'aéroport international Richardson de Winnipeg, d'une valeur de 63 millions de dollars, qui ajoutera une nouvelle capacité de traitement des exportations d'animaux vivants et d'autres produits périssables, ouvrant ainsi de nouveaux débouchés pour les producteurs du centre du Canada. Un financement du FNCC a aussi été octroyé pour des projets de transport ferroviaire sur de courtes distances qui augmenteront le volume des exportations agricoles canadiennes.

Depuis le lancement du FNCC en 2017, le gouvernement fédéral a réalisé des investissements importants par l'entremise de ce dernier pour faire avancer des projets d'infrastructure qui permettraient de réduire l'empreinte carbone globale du transport des marchandises du Canada. Mentionnons notamment des investissements pour des projets visant à accroître la capacité, l'efficacité et l'accessibilité des moyens de transport à faibles émissions, comme des infrastructures ferroviaires et marines, ainsi qu'à faire en sorte que nos chaînes d'approvisionnement dépendent moins des moyens de transport à plus grande intensité carbonique, comme les camions de transport. Plus de 180 projets ont été financés au moyen du FNCC à ce jour, et le gouvernement fédéral a octroyé 1,5 milliard de dollars pour soutenir l'amélioration des infrastructures ferroviaires ou marines, soit 40 % des financements engagés dans le cadre du FNCC. Conformément aux objectifs globaux relatifs aux programmes du FNCC, les fonds engagés par l'entremise de ce dernier améliorent considérablement la fluidité du système commercial et du système de transport du Canada, en réduisant la congestion et en raccourcissant le temps pendant lequel les véhicules doivent rester sur la route le long des principaux corridors commerciaux et aux points d'entrée nationaux, comme le port de Vancouver.

Le FNCC sert aussi à financer des projets de transition numérique, comme la mise en œuvre de systèmes de transport intelligents à l'échelle du réseau de transport. Ces investissements dans l'infrastructure numérique aideront à s'assurer que les ressources établies de transport, en particulier celles dont l'expansion physique est limitée, peuvent répondre aux pressions de la croissance commerciale sans compromettre les objectifs de durabilité environnementale.

En ce qui concerne la nécessité de faciliter la déclaration, la collecte et la communication de renseignements et de données concernant les conteneurs pour transport ferroviaire, les investissements prévus dans le budget de 2022 et les mesures complémentaires prévues dans le budget de 2023 aideront à améliorer le rendement et la visibilité de la chaîne d'approvisionnement en renforçant la transition numérique de la chaîne d'approvisionnement et la disponibilité des renseignements.

Par exemple, Transports Canada a récemment terminé la construction d'un réseau national de plus de 120 sites qui recueillent des renseignements en temps quasi réel sur les trains et leurs caractéristiques le long de principaux corridors ferroviaires au moyen de caméras et de technologie de renseignement artificielle de pointe. Aux termes d'un contrat de cinq ans octroyé à la société RailState LLC en novembre 2021, Transports Canada a mis au point une plateforme externe de données numériques qui permet d'avoir accès chaque jour aux renseignements suivants :

- le nombre et le type de trains uniques qui passent par chaque site dans chaque direction ;
- le nombre et la taille de conteneurs d'expédition indiqués sur la feuille de train ;
- le nombre et le type de wagons de vrac indiqués sur la feuille de train ;
- le nombre de wagons portant une affiche de marchandises dangereuses indiqués sur la feuille de train ;
- la vitesse des trains (au site et entre les sites).

De plus, comme cette nouvelle plateforme commerciale n'est pas visée par les données recueillies en vertu du *Règlement sur les renseignements relatifs au transport* du Ministère, la possibilité de publier des mesures du rendement à l'échelle du système est désormais plus grande et permet à tous les participants de la chaîne d'approvisionnement d'accéder plus facilement à des renseignements détaillés sur le rendement de la chaîne d'approvisionnement selon un modèle d'abonnement. La plateforme de caméra de RailState devrait devenir une pièce essentielle de l'infrastructure numérique pour mesurer le rendement de la chaîne d'approvisionnement ferroviaire pendant de nombreuses années.

RECOMMANDATION 19

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada :

- **Applique plus efficacement les dispositions des accords de libre-échange existants, tels que l'*Accord global et progressif pour le partenariat transpacifique* et l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique*, afin d'améliorer l'accès des producteurs canadiens aux marchés étrangers et de réduire les barrières non tarifaires aux produits agricoles canadiens ;**
- **Poursuivre des politiques qui encouragent les exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes à l'échelle internationale, notamment par la réciprocité des normes.**

Le gouvernement soutient la première partie de cette recommandation en principe. Le Canada est un fervent partisan du système commercial international fondé sur des règles. Pour le secteur de l'agriculture, le fait de soulever des préoccupations relatives à l'accès aux marchés auprès de partenaires de libre-échange au moyen des différentes procédures administratives, des groupes de travail techniques et des comités et par d'autres mécanismes qui existent dans le cadre des accords de libre-échange (ALE) s'est avéré efficace pour obtenir des

renseignements et mieux comprendre les décisions stratégiques des autres pays. Ce faisant, le Canada continue de soutenir ses agriculteurs et de garantir la compétitivité du secteur à l'étranger.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) en 2018, le Canada incite tous les membres du PTPGP à respecter et à mettre en œuvre leurs obligations en vertu du PTPGP, qui améliorera l'accès des intervenants du secteur canadien de l'agriculture à ces marchés grâce à l'élimination des obstacles non tarifaires. En outre, le Canada participe activement aux réunions des comités du PTPGP, notamment le Comité du commerce des produits agricoles, qui permet aux parties de discuter de sujets liés au commerce des produits agricoles, et le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui fournit une tribune pour améliorer la mise en œuvre du chapitre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que la communication et la coopération sur des questions relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires.

Dans le cadre de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), en mars 2023, le Canada a demandé des consultations techniques avec le Mexique au titre du chapitre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, en vertu de l'article 9.19. Il s'agit d'un nouveau mécanisme du chapitre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, et il a permis au Canada de soulever ses préoccupations et d'obtenir des précisions quant au décret présidentiel du Mexique qui, entre autres, établit des restrictions sur le maïs génétiquement modifié. Plusieurs autres dispositions de l'ACEUM ont aussi été utilisées pour mener des consultations bilatérales avec le Mexique sur ce dossier, notamment : les commissions du libre-échange (sous-ministres et ministres), le Groupe de travail sur la coopération en matière de biotechnologie agricole, le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires et le Comité du commerce des produits agricoles. Alors que les États-Unis ont maintenu les obstacles au commerce pour le sucre, les produits laitiers et les produits d'arachide en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, le chapitre de l'ACEUM sur l'agriculture offre un nouvel accès au marché américain pour les producteurs agricoles canadiens.

Le gouvernement du Canada appuie le deuxième point de cette recommandation et vise des politiques qui favorisent les exportations de produits agricoles et agroalimentaires à l'échelle internationale, en plus d'encourager la réciprocité des normes, chaque fois que possible. Les investissements réalisés par AAC et l'ACIA par l'entremise des priorités stratégiques, comme le PCA durable et la Stratégie pour l'Indo-Pacifique, témoignent de l'engagement du gouvernement fédéral à appuyer les entreprises et les exportateurs qui tentent d'être compétitifs sur le marché mondial et de tirer parti des débouchés internationaux.

Il est essentiel d'adopter une approche pancanadienne coordonnée, cohérente et souple en matière de développement des marchés pour soutenir la compétitivité à long terme du secteur agroalimentaire. Par exemple, le programme de la marque Canada offre un avantage concurrentiel à l'industrie grâce à une identité commune et à une trousse d'outils de commercialisation pour se démarquer sur un marché mondial encombré. Le programme revu et corrigé de la marque Canada a été lancé au sein du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire en février 2023. Le programme répond à la demande de l'industrie d'avoir une image de marque nationale revitalisée et modernisée qui unit les secteurs canadiens de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits de la mer grâce à une identité commune pour mieux faire connaître les produits canadiens à l'échelle internationale et stimuler la demande pour ces produits.

Grâce au travail de délégués commerciaux et de spécialistes techniques sur le marché à l'étranger, AAC et l'ACIA continueront d'adopter une approche plus proactive et engagée auprès de leurs principaux partenaires commerciaux, notamment en établissant des relations bilatérales plus coopératives avec les principaux gouvernements et représentants de l'industrie et en tenant des discussions scientifiques essentielles avec leurs homologues internationaux, ce qui peut permettre d'éviter ou de résoudre plus rapidement les problèmes d'accès aux marchés. Cela assure la stabilité et améliore l'accès des produits agricoles et agroalimentaires du Canada aux principaux marchés d'exportation.

Le commerce fondé sur la science et les règles constitue le fondement du commerce de produits agricoles, agroalimentaires et de la mer du Canada et sous-tend un environnement commercial mondial stable et équitable. AAC et l'ACIA déploient des efforts pour maintenir la présence et la participation du Canada au sein des organismes internationaux de normalisation et des institutions multilatérales pour défendre et faire avancer les politiques canadiennes en matière de commerce agricole. Par exemple, l'ACIA participe à des travaux d'élaboration de normes au sein d'organismes internationaux de normalisation clés, ce qui permet au Canada de travailler bilatéralement avec d'autres pays pour promouvoir l'utilisation d'approches scientifiques et plaider pour que les perspectives canadiennes soient prises en compte dans les normes en cours d'élaboration. En outre, le maintien de la mobilisation des homologues en marge des réunions internationales permettra de développer davantage les relations directes et d'instaurer la confiance entre les experts, ce qui permettra également au Canada d'être informé à l'avance des risques en matière de salubrité des aliments, de protection des végétaux et de santé des animaux qui sont susceptibles de toucher le secteur, de faciliter la résolution des problèmes ou de mettre en évidence les problèmes à traiter avant qu'ils ne deviennent un obstacle à l'accès au marché. Par exemple, l'ACIA favorise l'accès aux marchés pour des produits alimentaires canadiens conformément au Codex (Commission du Codex Alimentarius) et à d'autres organismes internationaux de normalisation (par exemple, l'Organisation mondiale de la santé animale et la Convention internationale pour la protection des végétaux). Vous trouverez de plus amples détails sur la page de la Politique sur le contrôle des exportations d'aliments de l'ACIA à l'adresse <https://inspection.canada.ca/exportation-d-aliments-de-plantes-ou-d-animaux/exportation-d-aliments/politique-sur-le-contrôle-des-exportations-d-alime/fra/1666109348335/1666109349022>.

RECOMMANDATION 20

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada augmente sa contribution à l'aide alimentaire mondiale pour les pays qui font face à une crise alimentaire, particulièrement pour ceux dépendant des importations en provenance de l'Ukraine ou de la Russie.

Le gouvernement soutient cette recommandation en principe. Le gouvernement s'engage à fournir une aide humanitaire pour les besoins alimentaires et nutritionnels mondiaux, qui augmentent depuis 2015, exacerbés par les répercussions de la COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'augmentation généralisée du coût de la vie au cours des dernières années. En réponse, le Canada a fait de l'aide alimentaire et nutritionnelle un élément clé de son portefeuille d'aide humanitaire au fil du temps. Il a augmenté la part des fonds de son budget d'aide humanitaire qu'il verse à ces secteurs, qui est passé de 30 % de son budget total en 2017 à près de 48 % en 2022. Cette augmentation a été déterminée à l'aide d'évaluations des besoins impartiales et fondées sur des données probantes, réalisées au moyen de mécanismes humanitaires coordonnés et bien établis. Le Canada a notamment affecté 385 millions de dollars en ressources supplémentaires pour l'aide humanitaire en matière d'alimentation et de nutrition qu'il avait annoncée en 2021 et en 2022. Le Canada est fier d'être un membre fondateur de la nouvelle Convention relative à l'assistance alimentaire, un traité international qui garantit qu'un niveau minimal d'aide alimentaire de qualité est offert de façon régulière pour aider à répondre aux besoins alimentaires des populations les plus vulnérables. Bien que l'engagement annuel du Canada dans le cadre de la Convention relative à l'assistance alimentaire soit de 250 millions de dollars par année, il s'agit d'un seuil que le Canada dépasse constamment, notamment par l'allocation de ressources budgétaires supplémentaires pour l'aide humanitaire, lorsque celles-ci sont disponibles. Par exemple, en 2021, le Canada a versé 517,6 millions de dollars en financement admissible au titre de la Convention relative à l'assistance alimentaire.¹

Le Canada fournit de l'aide alimentaire et nutritionnelle à des partenaires clés d'aide humanitaire en matière d'alimentation et de nutrition des Nations Unies et de la société civile

¹ Le financement admissible de la Convention relative à l'assistance alimentaire est calculé selon des critères propres à la Convention, lesquels diffèrent de la façon dont l'aide humanitaire du Canada en matière d'alimentation et de nutrition est calculée.

pour aider à fournir des services vitaux comme de l'aide alimentaire, de l'argent liquide et des bons d'urgence, des aliments thérapeutiques prêts à être consommés pour alimenter d'urgence les enfants souffrant de malnutrition aiguë ainsi que des interventions complémentaires en matière d'eau, d'assainissement et de santé qui contribuent à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition. En 2022, le Canada était le troisième donateur bilatéral en importance du Programme alimentaire mondial, avec une contribution totale de plus de 580 millions de dollars, dont 525 millions de dollars en aide humanitaire, qui a permis au Programme alimentaire mondial d'aider un nombre record de 158 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire en 2022.

Conscient que l'augmentation des besoins alimentaires et nutritionnels d'urgence dépasse de loin l'augmentation des ressources disponibles pour y répondre, le Canada soutient également des initiatives qui aident à améliorer la réponse alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble du système humanitaire. Par exemple, le Canada a versé un financement de 5 millions de dollars en soutien à l'initiative du Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire sur trois années civiles (2022 à 2024), pour fournir au secteur humanitaire la meilleure analyse possible de la sécurité alimentaire sur laquelle fonder ses décisions, afin de s'assurer que les politiques et les programmes sont impartiaux et axés sur les besoins et qu'ils permettent de cibler avec précision les personnes qui en ont le plus besoin.

Par l'entremise d'un partenariat avec Action contre la Faim Canada, le Canada a versé 500 000 \$ en 2023 à l'Équipe technique de soutien du Global Nutrition Cluster, qui fournit une expertise technique pour améliorer les résultats nutritionnels dans les situations d'urgence, en renforçant les capacités nécessaires pour intervenir de la meilleure façon possible au chapitre de la nutrition. Le Canada continuera de fournir une aide humanitaire en alimentation et en nutrition à titre de composante clé de sa réponse humanitaire. Le Canada est conscient que l'aide alimentaire d'urgence ne règle pas les causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et fournit donc aussi un soutien relatif à l'agriculture et aux systèmes alimentaires par au moyen de ses programmes de développement.

RECOMMANDATION 21

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada protège le système de gestion de l'offre et examine les moyens par lesquels ses programmes de développement international peuvent promouvoir l'échange avec les agriculteurs des pays en développement sur les leçons apprises dans les domaines de la production et de la stabilité des prix.

Le gouvernement du Canada appuie la recommandation selon laquelle il doit protéger le système de gestion de l'offre et reconnaît la recommandation selon laquelle il doit examiner des moyens par lesquels ses programmes de développement international peuvent favoriser l'échange avec les agriculteurs des pays en développement de leçons apprises dans les domaines de la production et de la stabilité des prix.

Le système de gestion de l'offre du Canada est un modèle de stabilité qui assure un prix équitable aux agriculteurs, une stabilité aux transformateurs ainsi que des produits de haute qualité aux consommateurs, en plus d'assurer la subsistance des familles agricoles et des collectivités rurales. Le gouvernement du Canada comprend le rôle essentiel des producteurs sous gestion de l'offre, et il protégera et défendra toujours le système de gestion de l'offre. Par conséquent, le gouvernement a pris l'engagement de ne pas fournir d'accès supplémentaire au marché pour les produits sous gestion de l'offre dans les futurs accords commerciaux, comme il l'a démontré par son appui au projet de loi C-282. De plus, le gouvernement a respecté son engagement d'offrir une indemnisation complète et équitable aux secteurs sous gestion de l'offre en raison des répercussions des récents accords commerciaux.

Le gouvernement du Canada reconnaît la deuxième partie de cette recommandation, car il n'offre pas de programme ou d'aide technique favorisant la stabilité des prix des produits agroalimentaires des agriculteurs dans les pays en développement. De plus, les activités de

formation et de développement des capacités réalisées avec les agriculteurs et les acteurs du secteur agroalimentaire n'abordent pas la question de la gestion de l'offre ou de la volatilité des prix des aliments. Le gouvernement du Canada offre un appui indirect lorsqu'il offre une aide au développement pour renforcer les institutions et les programmes nationaux de gouvernance du système alimentaire qui appuient la gestion des risques ainsi que le renforcement des marchés agricoles et des institutions financières.

RECOMMANDATION 22

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires internationaux pour que son assistance internationale destinée à la sécurité alimentaire soit axée sur le développement agricole résilient au climat et fondé sur la science, y compris les concepts et principes agroécologiques.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. Pour soutenir la sécurité alimentaire mondiale, le Canada adopte une approche exhaustive en promouvant les approches éprouvées fondées sur la science et les données probantes en agriculture. Il priorise la promotion de l'adoption d'une agriculture adaptée au climat qui favorise une augmentation durable de la productivité agricole et une adaptation suffisante aux pressions découlant des changements climatiques tout en contribuant à l'atténuation des changements climatiques. Il est essentiel de réaliser des progrès au chapitre de l'accroissement de la productivité et de la durabilité agricoles. Les innovations résilientes aux changements climatiques qui augmentent la productivité tout en ayant moins de répercussions sur l'environnement (ou en améliorant celui-ci) réduisent les risques et favorisent la résilience en aidant les collectivités à se remettre plus rapidement et à atténuer les pertes de productivité agricole en cas de chocs climatiques. En tirant parti des principes agroécologiques qui sont à la base de l'agriculture adaptée au climat, le Canada peut aussi promouvoir l'adoption, au sein des agri-systèmes alimentaires, de pratiques tenant compte de la nutrition, de solutions fondées sur la nature et d'approches transformatrices en matière d'égalité des genres.

Le Canada a lancé le Fonds d'accélération de la recherche sur le blé (FARB) en mars 2023 pour améliorer la sécurité alimentaire en renforçant la durabilité et l'inclusivité des systèmes de production du blé en Afrique et au Moyen-Orient. Il s'est d'abord concentré sur les régions où l'on trouve d'importants régimes alimentaires à base de blé et systèmes de production du blé. Le FARB est aussi la réponse du Canada à la détérioration rapide des interrelations entre les systèmes de production du blé, la sécurité alimentaire, l'inclusion sociale, les répercussions de la guerre de la Russie contre l'Ukraine et les changements climatiques. Le FARB est géré par l'entremise du Centre de recherches pour le développement international du Canada et par AAC. Le Canada a comme objectif d'amasser un financement total de 20 à 30 millions de dollars canadiens pour le FARB et il demande aux pays et aux organisations de fournir des contributions financières et en nature de 2 à 5 millions de dollars.

CONCLUSION

Le gouvernement remercie les membres du Comité ainsi que les témoins qui ont comparu devant eux du travail qu'ils ont accompli en vue de trouver des façons de régler les problèmes liés à l'insécurité alimentaire mondiale, notamment les mesures que le Canada peut prendre au pays et à l'étranger.

Le rapport du Comité et les initiatives fédérales qui sont abordées en détail dans la présente réponse mettent en évidence les contributions et le rôle importants du gouvernement à l'appui des efforts qui sont déployés pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Le gouvernement continuera de travailler de concert avec les provinces et territoires, les intervenants du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et d'autres partenaires pour soutenir ces efforts constants à l'échelle nationale et internationale.